



AU SOMMAIRE

Éditorial

Politique

Dans les Grands Lacs africains : une paix illusoire à la Trump par Pierre Jacquemot – page 2

Le Bénin, nouveau front anti-terroriste par Emmanuel Dupuy – page 4

Diplomatie et coopération culturelle par Gilles Lainé – page 5

Commentaires de Pierre Jacquemot - page 7

Pour une immigration républicaine choisie par le Collectif La Fonderie du Réel repris par l'Hebdo Marianne – page 9

Développement

Du partenariat à la coopération par Christophe Mestre et Marc Lévy – page 12

Vers une nouvelle économie morale de l'aide par Tabué Nguma de l'Unesco – page 17

La santé en Afrique subsaharienne après la décision de l'Usaid - (deuxième partie) par Joël Dine - page 21

Au sujet de livre "Les 54 nuances d'Afrique" d'Etienne Giros du CIAN par Louis Caudron - page 25

Culture

Le 16^{ème} festival "Visions d'Afrique" d'octobre 2025 - page 26

Information

Rencontre-débats du 27 novembre 2025
Hommage à Daniel Duverger
- page 27

ÉDITORIAL

En cette fin d'année 2025, l'Afrique reste un continent touché par la violence et les crises humanitaires (Soudan, Sahel, Pays des Grands Lacs). Pierre Jacquemot nous entraîne dans le conflit qui ensanglante le Kivu depuis de nombreuses années et doute des tentatives américaines récentes d'y mettre fin. Emmanuel Dupuy de l'IPSE plaide pour aider le Bénin à faire face à la poussée djihadiste dans le Sahel. Gilles Lainé dans son article « Diplomatie et coopération culturelle » de notre pays introduit le thème de la prochaine Rencontre-débats organisée par Fraternité Afrique le jeudi 27 novembre prochain dont le programme est présenté dans la partie Informations.

Au moment où l'on prédit la fin de l'Aide Publique au Développement, Christophe Mestre, Marc Levy et Tabué Nguma de l'Unesco repensent la solidarité internationale de demain. L'Afrique est aussi le continent de toutes les épidémies qui touchent cruellement sa population en particulier les enfants. Joël Dine montre dans la deuxième partie de son article comment le retrait subit de l'aide américaine dans le domaine de la santé rend sa situation particulièrement tragique.

Gérard La Cognata, Michel Bousquet, José Gohy et Joël Dine

De la politique



Dans les Grands Lacs africains : une paix illusoire à la Trump

Par Pierre Jacquemot

Pour tenter de mettre un terme à la violence dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) qui persiste depuis trente ans et qui a connu une intensification ces trois dernières années, deux initiatives parallèles ont été mises en place. La première est l'accord de Washington, signé le 27 juin dernier sous l'égide des États-Unis, engageant la RDC et le Rwanda à un cessez-le-feu bilatéral, au retrait progressif des troupes étrangères et à une coopération économique régionale. La seconde initiative, signée le 19 juillet, avec l'aide du Qatar comme médiateur, implique le gouvernement de Kinshasa et le groupe rebelle politico-militarisé AFC-M23 appuyé par le Rwanda et 4 000 de ses soldats, et qui en quelques mois a conquis les deux provinces des Kivu pour y installer son administration tant militaire que civile.

Le fourvoiement trumpien

Donald Trump a accroché cet accord au tableau de ses 8 ou 9 médailles de faiseur de paix. Mais l'ignore-t-il ? Trois mois plus tard, leur mise en œuvre est bloquée. Les combats ont repris et le conflit risque d'embraser toute la région. En septembre dernier, à Rumangala, l'AFC-M23 exhibait un nouveau contingent de ses soldats, en uniforme kaki tout neuf, tous déserteurs de l'armée nationale et certains de ses alliés *Walenzo*, piteusement battus, rendant ainsi absurdes les deux accords.

Les rares compromis obtenus se sont de nouveau révélés défaillants face à un conflit qui est profondément enkysté dans l'histoire impunie, marquée par tant de crimes, des millions de victimes et connaissant la pire crise humanitaire d'Afrique avec celle du Soudan. Cet échec prévisible démontre s'il en était besoin, une incompréhension des causes profondes du conflit. Comme lors des médiations infructueuses précédentes menées par l'Angola en 2024 et tous les divers accords passés (Accord de Lusaka en 1999 ; Accord de Sun City en 2002 ; Pacte de Nairobi en 2006 ; Conférence de Goma en 2008 ; Accord-cadre d'Addis-Abeba en 2013 ; Feuille de route de Nairobi en 2022 ; Cadre conjoint de Luanda en 2023...). Les recommandations formulées — faire taire les armes, restaurer l'autorité publique ou instaurer une justice équitable — se sont transformées en formules attrape-tout, décontextualisées, sans impact. Tous les mécanismes censés garantir la sécurité, issus de la longue série d'accords, se sont révélés inefficaces. Et les interventions des Nations Unies, avec près de 20 000 Casques bleus il y a encore quelques années, et aujourd'hui marginalisées n'ont pas davantage réussi à freiner les conflits récurrents qui ensanglantent cette région où une crise humanitaire aiguë prévaut : populations déplacées, camps bondés, enfants recrutés de force dans les milices, femmes violées, malnutrition endémique et routes coupées. Les violations des droits humains continuent tant côté congolais que rwandais.

La prédation sous contrôle

On le sait, la prédation minière est l'un des facteurs explicatifs de ce drame. Au Nord-Kivu, les sites miniers de Rubaya dans le territoire de Masisi produisent 20 % de la production mondiale de coltan. Avec un minerai pur à 30 %, une qualité qui n'a pas d'égal sur le marché. Fin avril 2024, toute la zone est passée sous le contrôle du M23, délogeant, les armes à la main, les anciens occupants. La filière qui produit 400 tonnes de coltan et plus de 500 tonnes de cassitérite par semaine a été ainsi totalement « rwandisée », alimentant directement les fonderies de Kigali, où ils sont « blanchis » avec du coltan local pour devenir « made in Rwanda » avant leur exportation. Le contrôle de l'AFC-M23 sur le territoire de Masisi et de Rutshuru a permis au Rwanda d'établir son contrôle sur quasiment toute la production, le commerce et la première transformation du coltan venant des Grands Lacs. La législation locale favorise cette exploitation frauduleuse, car toute matière importée ayant subi un traitement de 30 % de sa valeur peut obtenir un statut rwandais.

Les mécanismes conjoints censés encadrer la mise en œuvre du volet sécuritaire des accords ont donc de nouveau volé en éclats. De la sorte, avec l'assentiment américain, le Rwanda consolide son emprise sur deux riches provinces de son voisin grâce à une milice d'origine tutsi qu'il contrôle depuis vingt ans et la mise en place de structures de gouvernance qu'il maîtrise totalement, comme des annexes de Kigali. À travers cette stratégie militarisée bien orchestrée, il a institutionnalisé sa domination économique sur ces zones tout en entretenant un climat de violence indiscriminée.

Le prétexte FDLR

Au cœur des négociations, se trouve la question des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR, une milice hutu créée au Congo après le génocide rwandais de 1994, réduite aujourd'hui à une simple faction armée isolée dans le Lubero mais qui représente une population de réfugiés rwandais – évalués à plusieurs centaines de milliers - et de communautés congolaises qui craignent persécution et exclusion. Kigali veut la destruction complète de ce groupe, qu'il présente sans fondement comme une menace pour sa sécurité. L'armée rwandaise est l'une des mieux organisés

en Afrique et intervient même sur plusieurs fronts. Qu'a-t-elle à craindre de vieux soldats fourbus et mal armés. Mais leur existence est un prétexte. Ces dernières semaines, des centaines de civils hutus ont été exécutés lors d'attaques délibérées menées par des unités AFC-M23 appuyées par les Forces de défense rwandaises. Des enquêteurs de l'ONU et des ONG comme Human Rights Watch et Amnesty International ont documenté ces tueries et la destruction systématique de villages hutus. Derrière la rhétorique de la « neutralisation » des FDLR se cache une stratégie délibérée qui maintient l'est du Congo en flammes depuis trois décennies.

Un Munich des Grands Lacs

Une nouvelle illusion de paix par conséquent. Qui entérine les gains de la guerre au profit d'un camp, qui installe son hégémonie territoriale, revendiquée depuis longtemps, au-delà de frontières dont le dessin par les Belges et les Allemands n'avait jamais été accepté par le Rwanda.

La réalité est certainement plus complexe : de nombreux autres groupes armés opèrent toujours, certains liés à Kinshasa, d'autres venus de pays voisins. Par exemple, les ADF (Forces alliées démocratiques) dans la province de l'Ituri, composées d'opposants islamistes au régime ougandais de Museveni. La CODECO a refait surface dans le nord, dans les secteurs lendu du territoire de Djugu, où elle s'est transformée en une secte religieusement structurée, appliquant un mélange de rituels traditionnels, spirituels et chrétiens. Ou bien dans le Sud-Kivu, près de la frontière avec le Burundi, avec les RED-Tabara, un groupe armé d'opposants burundais qui bénéficie également du soutien rwandais. Les déstabilisations des pays voisins par groupes armés interposés concernent toute la région des Grands Lacs, avec l'est de la RDC comme terrain de jeu.

La cicatrisation sera longue

Il y a loin de la coupe aux lèvres. Le chemin de la paix reste pour longtemps parsemé d'embûches. Il faudrait pour y parvenir briser les réseaux mafieux et imposer le silence des armes à des groupes aux loyautés variables. Il faudra aussi installer une justice transitionnelle robuste. La paix souhaitée ne s'édifiera pas sur la négation des souffrances

des victimes. La question de la dénonciation de l'impunité est particulièrement ardue. La paix va de pair avec la justice, et celle-ci avec la vérité. Seuls la mémoire assumée, l'aveu, le repentir, la condamnation des coupables, la réparation peuvent être des gages de guérison et de réconciliation. Partant d'une confrontation des vérités du passé, celles des fosses communes du Rwanda comme celles des charniers du Congo recouverts par la végétation, mais s'appuyant sur la volonté commune de se soustraire à l'emprise d'une histoire peuplée d'antagonismes et de haines, elle prendra probablement beaucoup de temps. Et Trump ne trouvera pas le temps de s'en vanter.

Le Bénin, nouveau front anti-terroriste au Sahel

Par Emmanuel Dupuy

« La France doit poursuivre son soutien à cet État ami et allié, pour la stabilisation de la région et par extension celle de l'Europe », plaide Emmanuel Dupuy, président de l'Institut Prospective et Sécurité en Europe (IPSE)

Publié le 21 juillet 2025 dans le Journal l'Opinion



Des soldats béninois en exercice. Les pays occidentaux craignent de plus en plus que l'insurrection islamiste qui a embrasé le Mali, le Burkina Faso et le Niger n'ébranle le Bénin et d'autres États bordant le golfe de Guinée.

Les faits

Depuis 2021 le Bénin fait face à une poussée djihadiste venue d'un Sahel central en décomposition. Attaqué depuis ses frontières nord, il riposte via son armée et des actions sociales. Une approche confirmée ces derniers

jours par le gouvernement qui mérite le soutien de ses partenaires.

Cela fait trois ans que le nord du Bénin subit de plein fouet l'effondrement sécuritaire des États de l'Alliance des États du Sahel (Mali, Niger, Burkina-Faso). L'Index mondial du terrorisme 2025 confirme cette tendance. Le Sahel concentre 50 % des victimes mondiales liées au terrorisme. Le Burkina Faso est devenu le pays le plus touché au monde. Le Niger, quant à lui, a vu doubler le nombre de ses victimes. La liberté d'action des groupes djihadistes y est quasi-totale. Le terrorisme se répand comme les métastases à toute la région et menace les pays côtiers du Golfe de Guinée.

Le Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM), affilié à Al-Qaïda, opère depuis les parcs forestiers du complexe W-Arly-Pendjari (WAP) à cheval sur les frontières du Bénin, du Niger et du Burkina Faso. Depuis décembre 2021, des dizaines d'attaques ont été recensées. Pour l'heure, les djihadistes agissent principalement en périphérie mais tentent de s'implanter dans les communautés locales.

Riposte militaire

Porto-Novo n'entend pas céder du terrain. Depuis janvier 2022, l'opération Mirador mobilise près de 3000 soldats béninois pour sécuriser les frontières nord. Près de 5000 militaires supplémentaires ont été recrutés. Objectif : atteindre un effectif total de 15 000 soldats d'ici 2026. Le budget de la défense a lui augmenté de 60 % entre 2022 et 2024.

Le pays s'est doté d'aéronefs, de drones et de véhicules blindés, acquis auprès de la Chine, des États-Unis et de la France. L'appui international se traduit également par des formations, du renseignement et du soutien logistique. L'armée collabore aussi avec les rangers de l'African Parks Network, qui gère et sécurise les zones forestières frontalières. Les attaques ne vont pas cesser du jour au lendemain, mais la volonté de contenir la poussée djihadiste est indéniable.

Volet social.

La stratégie béninoise comprend aussi un volet civil et social. On le sait, les groupes armés exploitent les conflits ethniques et la pauvreté. Le gouvernement mobilise ainsi des cellules civilo-

militaires pour des actions concrètes : soins vétérinaires, santé, éducation, infrastructures. Le ministère du développement et la direction des actions civilo-militaires interviennent désormais dans une vingtaine de communes exposées.

À ces actions s'ajoutent des programmes menés avec des ONG comme Acting for Life, qui soutiennent la formation professionnelle et l'insertion des jeunes dans la Donga, la Takon ou la Pendjari.

Ainsi, le Bénin tente d'éviter le piège d'une approche tout-sécuritaire. Cotonou reste quand même exposée du fait de l'indigence hostile des Etats de l'AES et de l'absence de coopération inter-frontalière. La France doit poursuivre son soutien à cet État ami et allié, pour la stabilisation de la région et par extension celle de l'Europe.

Diplomatie et coopération culturelle

Par Gilles Lainé

Cette politique publique s'est imposée très tôt aux pouvoirs publics français, instrument parmi d'autres pour assurer son rayonnement et son influence puis pour maintenir un certain type de rapport avec ses anciennes possessions. Ainsi dès 1922 était créée l'Association française d'expansion et d'échanges artistiques (AFEEA), ancêtre de l'AFAA (1934), de Cultures France (2006) puis de l'Institut Français (2010). Parmi les politiques publiques qui la composent, on peut citer : le soutien à la francophonie, la promotion des créateurs français dans les domaines du livre, du cinéma, de la télévision, de la musique, de l'architecture, de l'archéologie, de la muséographie, des jeux informatiques... Sans oublier l'exportation de nos produits culturels, la promotion de nos opérateurs, le rayonnement et l'influence avec des médias dédiés...

Ce panorama serait très incomplet si on ne mentionnait pas les éléments d'une composante plus « solidaire » : l'appui à la diversité culturelle avec la promotion des artistes et des opérateurs locaux, le soutien à la presse indépendante, la diffusion de certaines valeurs démocratiques et humanistes via les médias internationaux... Tout ceci peut être regroupé sous le vocable « action

culturelle extérieure » que l'on qualifie volontiers de « soft power ».

Parmi les acteurs publics actuels : le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (avec, en principe, un rôle de chef de file), le ministère de la Culture, des opérateurs comme l'Institut français, France Médias Monde, l'Agence française de développement, ExpertiseFrance...

Si la « diplomatie culturelle » est considérée comme un instrument de ce « soft power » français, la coopération culturelle est un domaine plus restreint car il implique nécessairement un « autre », un partenaire. Elle suppose un type de relation plus égalitaire avec une notion d'échange.

Dans ses relations avec les partenaires africains l'ambiguïté est la même que celle constatée avec les autres instruments de ce qu'on appelle « l'aide publique au développement » : où se situe le curseur entre une politique favorisant les intérêts français en visant notamment à diffuser sa langue, sa culture, et une autre privilégiant la diversité culturelle, la promotion des cultures locales et le développement de ses opérateurs et acteurs ?

Cette politique s'est concrétisée avec la création des centres culturels (au départ dans des pays européens) et des alliances françaises, ensuite après la seconde guerre mondiale avec la création de la Direction générale des relations culturelles (DGRC) au ministère des Affaires étrangères et la nomination de « conseillers culturels » au sein des ambassades (dans 14 ambassades dès 1946). La priorité était alors clairement la diffusion et la promotion de la culture française.

Un premier tournant s'est opéré en 1970 : la mise en lumière des cultures étrangères devient un aspect important (l'exposition « Ramsès le Grand » à Paris en est une illustration) qui se renforcera en 1979 avec les notions de « dialogue des cultures », de « promotion des identités culturelles » qui s'imposeront dans le discours officiel français.

Le rapport de Jacques Rigaud au ministre des Affaires étrangères en 1980 propose en effet de « substituer à la notion d'expression unilatérale, impériale, celle de diffusion non plus univoque mais réciproque, celle de dialogue des cultures, de dialogue avec toutes les cultures ». Il amènera les ministères concernés à revoir profondément leur stratégie internationale : « La politique culturelle du ministère de la Coopération » est publiée en 1981 par le ministère éponyme, la nouvelle

DGRCSST (DG des relations culturelles, scientifiques et techniques) du ministère des Relations extérieures publie en 1982 son « Projet culturel extérieur de la France, celui de la Culture crée un département des Affaires internationales.

Plus tard, dans la foulée de la réforme du dispositif de coopération, la fusion en 2000 de l'AFAA avec « Afrique en créations » (créé en 1990 par le ministère de la Coopération) permettra un développement de la coopération culturelle avec le soutien à l'organisation de manifestations importantes : Rencontres internationales de la photographie de Bamako (1994), Rencontres chorégraphiques d'Antananarivo, Biennale Dak'Art (1992), Festival de jazz de Saint Louis (1993), Biennale de la danse (1997), sans oublier le Fespaco à Ouagadougou (créé dès 1969).

Ces événements majeurs, qui perdurent jusqu'à présent, ne doivent pas faire ignorer le développement des activités quotidiennes des centres culturels français en faveur des artistes et du milieu professionnel culturel africain. Un important travail d'identification et de soutien aux jeunes artistes dans tous les domaines (arts plastiques, audiovisuel, musique, arts de la scène) est réalisé au cours de la décennie, parallèlement à la professionnalisation des acteurs de la filière. Les initiatives privées allant dans ce sens sont également encouragées (par exemple appui à la « revue Noire » dès 1991, aux commissaires d'expositions et galéristes A. Magnin ou O. Sultan).

La politique française de coopération s'inscrit maintenant dans le cadre des orientations tracées par le Président Macron lors de son discours de Ouagadougou le 28 novembre 2017.

Souhaitant « changer de narratif » et modifier le type de relations entretenues avec les pays africains, le Quai d'Orsay met en œuvre « *l'agenda transformationnel* ». Il implique de se tourner vers les pays africains sans histoire coloniale française, de s'orienter vers de nouveaux secteurs d'activités et d'impliquer davantage la jeunesse et les sociétés civiles.

Dans le domaine culturel, ces orientations se sont traduites concrètement par la mise en œuvre de la « saison Africa 2020 », par le projet « accès culture » financé par l'AFD, par un programme de restitution d'objets patrimoniaux, par un travail mémoriel, par la création de la Maison des mondes Africains (MansA) préconisée en 2021 dans le rapport remis par Achille Mbembé, par la

mise en place du « fonds équipe France-Création » (FEF-C) lancé en octobre 2023...

Actuellement ce fonds bénéficie aux acteurs des industries culturelles et créatives (ICC), en Afrique (33 pays éligibles) et en France. Il a permis le développement de la plateforme Création Africa, il contribue à la structuration des filières culturelles locales et au développement des partenariats avec les ICC françaises, il permet de soutenir le réseau culturel à l'étranger.

Plus récemment une orientation « pro-business » s'est développée parmi les partenaires du Nord. Ainsi la Société financière internationale (SFI du groupe de la Banque mondiale) considère maintenant que « longtemps perçu sous un prisme purement culturel, ce secteur est devenu une force économique estimée à 4,2 milliards de dollars... dynamisant des milliers de petites et moyennes entreprises... et soutenant près de cinq millions d'emplois ». Elle investit ainsi dans l'ensemble des industries créatives, dans les secteurs du sport (infrastructures, ligues professionnelles), dans les médias audiovisuels (cinéma, musique, animation), dans la mode (accès aux financements, aux marchés internationaux), dans la création numérique et les technologies disruptives.

Du côté français, cette orientation est affirmée clairement chez les deux opérateurs que sont l'AFD (en charge du secteur culturel depuis 2018) mais aussi à l'Institut Français (IF).

Si pour l'AFD l'accent est mis sur le « lien social » favorisé par l'accès à la culture (d'où sa place dans l'organigramme de l'Agence), plus concrètement on constate que depuis 2018 ce sont 364 millions qui ont été investis dans ce secteur dont 47 % en Afrique, que 49 % de ce montant l'est sous forme de prêts. Les actions de conservation du patrimoine et d'accès à la culture représentent une part significative de ces investissements. Au total et pour l'année 2023, les 40 millions engagés dans ce domaine (17 projets signés) représentent moins de 0,4 % des engagements de l'AFD, montant peu significatif à tel point que ce secteur n'apparaît pas dans le graphe de la répartition sectorielle des actions du groupe !

Dans le même temps Proparco (du groupe AFD) accompagne SFI avec un engagement conjoint à hauteur de 50 millions de dollars dans Helios Sports and Entertainment, un véhicule d'investissement destiné à structurer l'écosystème sportif africain.

Pour l'Institut français, le nouveau contrat d'objectifs et de performance 2025-2027 qui vient d'être signé, fixe trois axes prioritaires : l'appui au réseau à l'étranger, le développement des industries culturelles et créatives (ICC) françaises à l'international, le renforcement du dialogue interculturel. Concernant la seconde priorité, les déclarations de la présidente de l'Institut à la presse (Le Monde du 6 août 2025) sont explicites : « le modèle de la Corée, qui fonctionne sur une alliance entre les secteurs public et privé, avec une vision très orientée business, est également intéressant ». Cet axe est la première priorité qui figure dans le dernier rapport d'activité (2024) de l'Institut.

Cette orientation s'est trouvée confortée lors des « Ateliers de l'IF » le 18 juillet 2025, avec les interventions des deux ministres de tutelle où le thème de « monnayer l'expertise » a occupé une place de choix. Cependant, la multiplicité des acteurs culturels français intervenant à l'international pour des montants variables et aléatoires appuyant des stratégies peu claires, la plupart non présents en Afrique, ajoute à l'illisibilité d'une politique globale de « coopération culturelle ».

De son côté l'intervention du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères a insisté lourdement sur les enjeux en termes d'influence. Dans un discours aux accents guerriers évoquant une « bataille des narratifs », martelant que « la culture est une arme de dissuasion », il a plaidé pour une vision très politique de la diplomatie culturelle, au service de la France.

La restriction des crédits tant du côté français qu'europeens, la non-priorité donnée à la Culture, ne pourront qu'accentuer un mouvement de privatisation de l'action culturelle extérieure, de plus en plus tournée vers la défense des intérêts hexagonaux.

Les Fonds Équipe France (fonds « d'amorçage », de faibles montants et qui succèdent au « fonds de solidarité pour les projets innovants » -FSPI-, aux « crédits déconcentrés d'intervention » -CDI-, au « fonds social de développement » -FSD- ayant pris la suite du « fonds spécial de développement » créé suite à la dévaluation du franc CFA), ont une portée limitée. Les 98 Instituts français disséminés de par le monde, les 830 Alliances françaises, les 131 services de Coopération et d'action culturelle des ambassades, faute de moyens, auront de plus en

plus de difficultés pour mener une véritable politique de coopération désintéressée avec les partenaires locaux sinon en passant sous les fourches caudines des sponsors privés ou en intervenant comme opérateur pour d'autres bailleurs.

Comment réaliser cette « hybridation » évoquée par le directeur de l'Institut Français en Lettonie, qui permettrait à chacune des parties, par cette « rencontre horizontale », de se métamorphoser à son tour ?

Les orientations actuelles montrent que la « diplomatie culturelle » s'impose à la « coopération culturelle » malgré l'inventivité, la créativité, le pragmatisme de nombreux agents de terrain qui font vivre cette coopération. Les FEF-Création, malgré leur faible montant, mais pour bonne part conçus et mis en œuvre au niveau local, offrent une opportunité à saisir si les Instituts français (sous la tutelle des ambassadeurs) y savent faire preuve d'initiative.

Commentaires de Pierre Jacquemot

Ce qui me semble le plus manquer, surtout dans la période actuelle de mise en cause de la Coop et des coopérants, c'est la présentation documentée du capital représenté par l'histoire de la coopération culturelle et la démonstration de la perte inquiétante aujourd'hui de cet héritage qui pourrait être intelligemment mobilisé pour reconstruire une relation de coopération sur des bases nouvelles, faite d'échanges décomplexées, décolonisés, symétriquement enrichissant....

Des lieux d'échange interculturel et politique

Avec les 28 Instituts français et le réseau des 109 Alliances françaises (chiffres à vérifier) parfois dans les lieux éloignés des capitales et qui continuent d'accueillir (à Cotonou, Ouagadougou, Dakar, Kinshasa, mais aussi à Parakou, Bobo Dioulasso, Buéa, Saint-Louis, Goma, Zinder, Bamenda, Pointe Noire...) nombre d'artistes et d'intellectuels trouvent des espaces de création, d'information ou de débat qui n'existent souvent pas ailleurs.

Sans compter le réseau des Alliances, si nombreuses, 29 à Madagascar et à peu près autant en RD Congo.

Précisément, regardons le programme d'un soir à la Halle de la Gombe (c'était en juin 2010) : des

musiciens, le Staff Benda Bilili et Jupiter, un chanteur lyrique Serge Kakudji, les danseurs Hip Hop du groupe Artcon et les comédiens du Tarmac des Auteurs... Tous devenus célèbres depuis.

Les artistes sont les architectes des Instituts Français (IF). Pour eux, l'art est une question de survie. Dans une société bouleversée, il est l'exutoire des colères, l'expression des passions, l'esquisse des projets d'avenir. Parfois il est autodérision tant le quotidien adverse impose l'humour comme façon de vivre. Et les IF offrent le lieu de cet exutoire nécessaire. Mais aussi pour les militants des droits humains, comme pour la Lucha ou le balais citoyen.

Quand les IF de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso furent saccagés en octobre 2022, sous nos yeux effarés (ceux de ceux qui avaient aménagés et animés les 2 sites) ce fut en réalité un drame pour les intellectuels, les artistes, les amoureux du cinéma (le Fespaco a perdu une de ses salles), les militants LGBT, les jeunes femmes, les étudiants (qui depuis ont perdu non seulement l'accès à la presse internationale, aux livres mais aussi à une salle climatisée !). Des murs calcinés, des vitres brisées, des portes défoncées, le mobilier renversé, et les ordinateurs et livres éparpillés. Un autodafé qui ne se justifiait pas au nom d'un pseudo-décolonialité en fait téléguidé et mal intentionné...

Comme une image inversée, authentiquement décolonisée celle-là, il faut se souvenir que les premiers Ateliers de la pensée, créés par Felwine Sarr et Achille Mbembé, qui furent décisifs dans le lancement de la réflexion sur l'Afrotopia, se sont tenus en 2016 à l'Institut de Dakar. Il n'y avait visiblement pas de lieu équivalent ailleurs.

Comme on le fait pour les archives orales de la coopération, il faudrait probablement donner la parole à des artistes et des intellectuels africains (de Youssou NDour à Achille Mbembe) qui ont bénéficié du dispositif.

Des témoignages utiles, riches certainement.

Une organisation efficace

Ne faut-il pas aussi évoquer les rencontres annuelles à Avignon, véritable marché de la programmation, collectivement entre responsables des CCF. Pour éviter l'invitation à la Comédie française ou de l'Opéra de Paris qui aurait mangé un budget annuel, mais pour rencontrer des petites troupes du off, d'une dimension acceptable pour des budgets et qui

pouvaient tourner régionalement. Combien d'artistes français ont accepté, entre deux concerts, d'animer des ateliers de formation, d'improvisation...

Des leviers d'innovation culturelle africaine

Le dispositif fut donc une formidable organisation pour promouvoir les cultures locales. Et non pas une machine à transposer des valeurs occidentalocentrées (sauf évidemment celles apportées insidieusement par l'usage et l'enseignement de la langue française - ne soyons pas naïfs). Et ce n'avait pas son équivalent, ni avec le Goethe Institute, le British Council, l'institut Confucius, ... sauf peut-être avec le centre Wallonie-Bruxelles à Kin, mais plus modestement, faute de moyens.

On pense aux soirées du conte au CCF de Niamey (formidables pour le recueil de la mémoire des griots et des conteurs). On pense au Salon des initiatives populaires à Kinshasa.

L'opération présentait la créativité de petits entrepreneurs, d'artisans, de créateurs de tous poils issus des quartiers de Kinshasa. Il fallait montrer qu'en dépit d'un contexte économique pour le moins rugueux, des activités, souvent innovantes, permettent de ne pas seulement subir mais d'agir pour s'en sortir, en déployant des trésors d'imagination. Vingt-sept activités, sous forme de stands étaient installées en 2009 dans les différents espaces de la vaste Halle de la Gombe.

A Dakar, un fait marquant fut notamment la promotion de la danse contemporaine africaine. (et aussi celle des disciples de Béjart).

Et aussi de tant d'auteurs, de chanteurs, de peintres, de photographes...

Avec des innovations pour élargir l'accès du public, comme le car de Windhoek, installé dans les beaux quartiers, et qui allait chercher son public dans le *slum* de Katutura. Avec la programmation du cinéma africain à Nairobi (ou étaient réunis dans la Maison française le Centre culturel français, l'Alliance française et le Bureau linguistique) et à Douala avec Bassek Bakobio. Ou avec la décentralisation de concerts sur des podiums dans les quartiers populaires de Kinshasa et de Brazzaville.

Celui de Tana a accueilli pendant longtemps le meilleur centre de documentation du dispositif français.

Une des aventures les plus ingénieuses fut probablement le train culturel lancé depuis le CCF

de la Halle de l'Etoile de Lubumbashi par François Belorgey et qui s'arrêtait en chemin pour prêter des ouvrages, offrir une pièce de théâtre, rencontrer des artistes... Une expérience qui a manqué d'être reproduite sur la Fleuve Congo, entre Bangui et Kinshasa.

Les IF et les AF furent des machines à lancer des festivals de musique : on pense au Festival de jazz de Ouagadougou et évidemment à celui de Saint Louis qui demeure un temps fort dans la programmation culturelle de la ville.

Et puis qui l'a vu et écouté ? Plutôt familière de la rumba qui déhanche, Bibiche ne sait rien du solfège. Vendeuse de riz au marché, elle est le soir « la Callas congolaise » quand elle chante *Nabucco*, elle déclenche des applaudissements pithiatiques du public enthousiaste de la Halle de la Gombe qui prend l'allure du Metropolitan Opera. Nicole, la couturière, est second violon comme Chantal qui vend des petits pains sur le marché. Il forme l'Orchestre kibanguiste. Le seul orchestre symphonique d'Afrique (avec celui de JoBourg, je crois). Armand Diagienda Wabasole, un ancien pilote d'avion au chômage, a formé cet orchestre noir capable de jouer Mozart, Bruckner ou Strauss. Bibiche fièrement m'a précisé : « l'orchestre fait la fierté de l'homme noir, devant les Blancs qui ne nous auraient jamais cru capables d'exécuter les morceaux classiques ». Il a été aidé par l'IF qui avec un orchestre français a collecté des violons d'occasion..., avant que les Allemands qui ayant plus d'argent que nous, et moins bêtes en matière de visas, ont pu l'inviter à Heidelberg.

Dans l'histoire, il faut aussi insister sur l'œuvre de Jean-Loup Pivin, l'architecte, et de ses amis S. Njami, P. Martin St Leon, B. Tilliete qui ont créé en 1991 la Revue noire.

Elle a fait en sorte que l'art africain contemporain soit enfin considéré comme partie intégrante de l'histoire de l'art, comme des courants de pensées et de la fabrication du monde d'aujourd'hui. Je garde ma collection complète précieusement.

Encore aujourd'hui

À Lomé, Yaoundé ou Cotonou, la programmation de la semaine de l'Institut français affiche du théâtre, des concerts, du cinéma, de la danse, des conférences, une soirée du conte... Cela suffit pour se convaincre de leur ouverture aux réalités des pays où ils sont implantés. Les parlementaires français devraient veiller à ce qu'il ne soit pas de

nouveau les premières victimes des coups de « rabot » budgétaire comme c'est le cas depuis 20 ans.

Mais des menaces sur l'existence du réseau

La question de la pérennité du réseau se pose. Les budgets alloués sont les premiers rabotés.

L'instruction est donnée de trouver localement des financements auprès des entreprises françaises. Plus facile à Dakar ou Abidjan qu'à Ndjaména ou à Kampala.

S'il ne fallait cristalliser pour longtemps qu'une seule ligne budgétaire, c'est bien celle de la coopération culturelle.

Et éviter que pendant ce temps-là, que chaque jour, dans les Consulats, devenus d'honteuses fabriques à ressentiment, en humiliant les demandeurs de visas, l'échange culturel soit détruit. La politique des visas brise nos liens.

Avertissement

Dans le bulletin n° 14 de Fraternité Afrique d'octobre-novembre 2024, Joël Dine avait rédigé un article intitulé « Vers une immigration régulée » prévoyant une programmation en amont des besoins en main d'œuvre, une sélection et une formation dans les pays de départ des migrants. Ces idées ont été reprises par d'autres comme le prouve la tribune publiée dans l'hebdomadaire Marianne ci-dessous.

Extrait de la tribune paru dans l'hebdomadaire Marianne le 23 juillet 2025

Pour une immigration républicaine, choisie

Par la Fonderie du Réel

La Fonderie du Réel est un collectif de dirigeants, de hauts fonctionnaires et de professionnels venus du terrain, « transfuges de classe » pour la plupart. Dans cette tribune publiée par « Marianne », il plaide pour une politique migratoire réaliste, tant du point de vue démographique que du point de vue de la sécurité, y compris culturelle.

Nous partons d'un constat simple : les problèmes du quotidien sont connus, mais trop souvent ignorés. Notre objectif est de les faire remonter

clairement, sans filtre, et d'y répondre avec des solutions concrètes, utiles et neuves. Notre méthode : mener des entretiens approfondis avec des femmes et des hommes de la classe moyenne, partout en France, pour comprendre ce qu'ils vivent et ce qu'ils attendent vraiment. Nous parlons depuis le réel, pour celles et ceux qu'on n'écoute plus.

Contrairement à une idée reçue, la Gauche française n'a jamais été complètement ouverte à toute immigration. Depuis un siècle, sa position s'est construite autour d'un équilibre entre solidarité et régulation, entre humanisme et responsabilité. Léon Blum, tout comme Jean Jaurès avant lui, plaidait pour une régulation des flux migratoires afin de protéger les travailleurs et la cohésion sociale. Après 1945, les gouvernements de gauche ont encadré l'immigration dans une logique de travail, et non de peuplement. Le Programme commun de 1972 défendait la suspension des flux en cas de chômage. En 1981, François Mitterrand accordait une régularisation exceptionnelle, mais consolidait dans le même temps un droit des étrangers fondé sur le contrôle et l'intégration. Cet équilibre historique reposait sur trois piliers : protéger les classes populaires, défendre l'unité républicaine contre les logiques communautaires, et garantir une intégration fondée sur l'école, la langue, la laïcité, et le travail.

Mais depuis les années 1990, cet équilibre s'est effondré dans les faits et brouillé dans les discours. Le manque d'attention portée à l'intégration réelle des populations immigrées dans la République a amené à l'abandon de quartiers entiers. Faute de mieux, des formes de séparatisme — notamment islamiste — ont prospéré dans certains territoires. De nombreux maires de banlieue en témoignent, souvent à huis clos. Des enseignants, des soignants, des travailleurs sociaux disent leur épuisement.

Et les habitants des quartiers populaires eux-mêmes affirment parfois que les services publics ne sont plus capables de faire respecter les règles là où ils vivent. La défiance a grandi, aussi bien dans les territoires que dans le reste du pays. Reconnaître cette réalité n'est ni céder à la peur, ni rompre avec les valeurs progressistes. C'est refuser le déni, et prendre acte d'une faillite partielle de l'intégration, dont les premières victimes sont les classes populaires et moyennes, dont une partie des populations immigrées elles-mêmes. Ce sont elles qui vivent dans les zones les

plus exposées à l'insécurité, aux tensions communautaires, à la relégation. Ce sont elles qui attendent de l'État qu'il reprenne la main. Dans ce contexte, la gauche doit retrouver une boussole : une immigration régulée, au service du pays, dans un cadre républicain ferme et exigeant.

Une réalité démographique incontournable

D'ici 2050, les pays avancés passeront de quatre actifs par retraité à deux. Ce "senior gap" pourrait entraîner une perte de croissance estimée à 0,4 point de PIB par an. À l'échelle européenne, cela représenterait une perte de 10 000 dollars de revenu par habitant. Les politiques natalistes seules ne suffiront pas. Trois leviers doivent être activés : accroître la participation au travail (notamment des femmes et des seniors), améliorer la productivité, et recourir à une immigration choisie, corrélée aux besoins économiques. La logique s'impose d'elle-même : planifier, sélectionner, accompagner, pour faire de l'immigration un levier de souveraineté économique, non un facteur de fragmentation.

D'autres pays ont développé des approches comparables. Le Canada utilise un système de points pour sélectionner les immigrés selon leurs compétences, l'âge, la maîtrise linguistique et leur capacité d'intégration. Il associe cette politique à un important effort d'accueil et de formation. L'Australie, elle aussi, attribue des visas en fonction de critères économiques et territoriaux, avec une logique de rééquilibrage régional. L'Allemagne a mis en place depuis 2020 des filières d'immigration pour travailleurs qualifiés, avec reconnaissance des diplômes, préparation linguistique et sélection ciblée par métier. La Suède, enfin, impose une offre d'emploi préalable, avec contrôle des conditions de travail, logement et respect des droits sociaux. Loin de l'hystérie de ses dernières campagnes électorales, l'Autriche a également mis en œuvre une politique d'immigration choisie rigoureuse en 2011 via Werner Fayman, le chancelier social-démocrate de l'époque.

Depuis lors, les employeurs identifient les métiers en tension, et les candidats sont sélectionnés dans leur pays d'origine sur la base de compétences précises. Avant l'arrivée, ils suivent des formations linguistiques et civiques à distance. Des examens valident leurs acquis. Des parrains les accompagnent jusqu'à leur prise de poste. Cette logique, commune à plusieurs pays, de préparation et d'intégration proactive est bien

plus efficace et républicaine que notre système actuel, fondé sur des procédures kafkaïennes et des parcours d'obstacles. Elle donne du sens, fixe des repères, et responsabilise toutes les parties.

Pour une stratégie française cohérente

Une politique française d'immigration choisie devrait reposer sur quatre piliers. D'abord, l'identification des besoins réels dans la santé, le bâtiment, la logistique, l'agriculture ou le numérique ; puis, la sélection en amont dans les pays d'origine, selon des critères transparents (qualification, motivation, aptitude à l'intégration) ; la formation préparatoire obligatoire à distance : langue, droit, culture républicaine, métiers et enfin l'accompagnement localisé après l'arrivée : logement, mentorat, apprentissage, insertion professionnelle et sociale. Ce modèle suppose aussi un cadre républicain clair et assumé : respect de la laïcité, égalité femmes-hommes, neutralité de l'espace scolaire, lutte contre les séparatismes.

Il faut être inflexible sur ces principes - non par hostilité -, mais parce qu'ils garantissent l'unité nationale. On peut venir d'ailleurs, mais vivre en France implique des règles communes. Il faut rappeler aussi que l'intégration n'est pas une utopie. Les immigrés de l'entre-deux- guerres, les Italiens du bassin minier, les Polonais de la sidérurgie, les Arméniens de Marseille ont, malgré les tensions, trouvé leur place dans la République. Missak Manouchian, héros de la Résistance, mort pour la France, témoigne de cette possibilité. L'accueil n'est juste que s'il s'accompagne de l'effort de devenir citoyen. Une politique populaire, progressiste et réaliste Cette approche n'est ni laxiste, ni réactionnaire. Elle réconcilie exigence et humanité, régulation et ouverture. Elle protège les classes populaires contre le chaos migratoire comme contre le repli identitaire.

Elle remet la Gauche en phase avec ses racines républicaines : accueillir, oui — mais selon des règles claires, dans un projet collectif assumé. Les citoyens nous adressent une demande légitime de reconnaissance, de sécurité, de stabilité et de justice territoriale. Il doit être entendue dans la façon dont les choses s'organisent demain. L'immigration devient un problème quand elle est subie, désorganisée, non accompagnée. Il est temps d'assumer un cadre, une méthode, une stratégie. L'État ne peut plus improviser. Il doit planifier, fixer les règles, expliquer les objectifs,

évaluer les résultats. Ce n'est pas un renoncement : c'est un devoir. La diversité ne sera une richesse que si elle est organisée. Et la République ne restera une promesse que si elle redevient une puissance protectrice, lucide, et cohérente.

Du développement



Du partenariat à la coopération Une contribution au débat sur l'aide publique au développement

Par Christophe Mestre et Marc Lévy

Le débat sur l'aide publique au développement (APD) a récemment resurgi avec éclat, avant de disparaître à nouveau. Il y eut d'abord, fin février 2025, la décision du gouvernement Trump de démanteler l'agence des États-Unis pour le développement international (USAid), avec notamment pour conséquence l'arrêt brutal de milliers de programmes à travers le monde de lutte contre la faim et la malnutrition, contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Quelques jours plus tard – étonnante coïncidence –, il y eut la publication par *Le Journal du dimanche* d'une enquête sur l'opacité de l'aide au développement française, avec un étalage de projets et de financements censés montrer le mauvais usage de l'argent public, tandis que l'aide française – contraction budgétaire oblige – subissait une coupe supérieure à 2 milliards d'euros (37%), après des baisses de 13% en 2024 et 11% en 2023, suscitant quelques réactions alarmistes. Dans cette contribution, nous nous concentrons sur l'action française et nous cherchons à confronter les objectifs stratégiques avec l'utilité réelle de l'aide.

Une pluralité de financements

L'APD, souvent abordée au singulier, comprend en fait de nombreuses et très différentes composantes. L'essentiel de l'aide française est

sous forme de dons (87%) et de prêts (12%)¹. Les deux tiers de l'aide sont mis en œuvre par des acteurs français (aide bilatérale), un tiers, dite aide multilatérale², est mise en œuvre via des canaux internationaux (Europe 15%, ONU 5%, Banque mondiale et FMI 7%, fonds verticaux 7%, banques régionales 1,5% en 2023). Pour ce qui est de l'aide bilatérale, un peu moins de 50% passe par des voies gouvernementales (France ou pays bénéficiaires), moins de 10% par le secteur privé marchand des pays bénéficiaires et seulement moins de 2% par les canaux non gouvernementaux des organisations de solidarité internationale et des collectivités territoriales. En ce qui concerne les organisations de solidarité internationale, à cette (toute) petite part d'argent public français s'ajoute, pour certaines, des fonds européens et les financements issus de la générosité des Français, sous forme de dons, directement aux dites organisations ou via des fondations³.

S'interroger sur la pertinence et l'efficacité de ces financements est justifié, mais peut-on considérer de la même façon une aide budgétaire à un État, un prêt à une entreprise ou le co-financement d'un projet d'ONG ? Sans compter que,

¹ Mais l'Agence française de développement (AFD), qui fonctionne pour partie comme une banque qui prête aux gouvernements et aux entreprises étrangères grâce à une capacité d'emprunts sur les marchés internationaux et à une garantie de la direction du Trésor, met en avant son « effet de levier ». Avec une contribution de 2,5 milliards d'euros de l'État en 2023, elle annonce une activité financière de 14 milliards d'euros, donc un volume de prêts plus important que celui des seuls prêts financés par l'aide publique.

² Le ministre délégué a donné, le 27 mars 2025 à l'Assemblée nationale, des chiffres un peu différents : 57% en bilatéral, soit 7,8 milliards d'euros, et 43% en multilatéral, soit 6,1 milliards, donc un total d'APD en 2023 de 13,9 milliards.

³ Voir Marc Lévy, *La philanthropie peut-elle influencer le capitalisme ? Ou l'inverse ? Ou les deux ?*, Neuilly, Atlande, 2018.

globalement, comparativement aux montants des échanges commerciaux, des flux financiers et des sommes transférées par les diasporas, l'aide publique n'est qu'une part très relative du « financement du développement ».

En particulier, comparativement aux échanges commerciaux, pour les pays donateurs, au cours des dernières décennies, le coût total de l'aide est moindre qu'une revalorisation des termes de l'échange.

De plus, en 2020, la Conférence des Nations unies sur le développement, faisant suite à une évaluation de 2015 par la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, a tenté une autre comparaison avec la perte subie par les pays du continent africain (avec parfois la complicité des dirigeants, faut-il préciser) suite à l'hémorragie des capitaux d'origine illicite (corruption, contrebande, évasion fiscale et surtout manipulation des facturations d'entreprises, en particulier dans le secteur des industries extractives). Ce sont 76 milliards d'euros par an qui échapperaient aux Trésors publics, soit environ la somme de toute l'aide publique au développement et des investissements directs étrangers⁴ ! Dans ces conditions, on comprend que les États (africains en l'occurrence) manquent de moyens pour financer leurs politiques publiques, sociales en particulier. L'APD est en effet souvent dénoncée comme un financement de substitution palliant les défaillances des États, faute de mettre en œuvre une politique fiscale vis-à-vis des particuliers et des entreprises internationales actives sur leur territoire qui leur assurerait les moyens financiers dont ils ont besoin. « *Ce n'est pas normal que le taux d'imposition en Afrique, qui est en moyenne de 15%, soit l'un des plus faibles au monde* », a ainsi déclaré Hakim Ben Hammouda, ancien ministre des Finances de la Tunisie⁵.

Un mille-feuille institutionnel

Difficile aussi d'ignorer la complexité de ce qu'on a coutume d'appeler un « mille-feuille » institutionnel. La présidence de la République n'est pas le moindre acteur, étant notamment depuis 2018 à la tête du Conseil présidentiel du

développement, créé pour « *renforcer le pilotage de la politique de développement* ». Pilotage que l'on croyait assuré, depuis 1998, par le Conseil interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), réunissant tous les ministres et présidé par le Premier ministre, avec pour mission de « *définir les modalités de mise en œuvre de l'aide publique au développement de la France et de fixer les orientations relatives aux objectifs et aux modalités de la politique française de coopération internationale et d'aide au développement* ». Le CICID ayant connu des périodes de léthargie et témoigné d'une faible autorité, on peut comprendre que l'Élysée ait voulu reprendre les choses en main. Mais puisqu'il est question de « *simplifier* », nous ne pouvons manquer d'interroger la coexistence de deux instances pour cadrer une politique.

Sans oublier que Thani Mohamed-Soilihi, l'actuel ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé de la francophonie et des partenariats internationaux, réunit aussi régulièrement le Comité de pilotage de la politique d'investissement solidaire et durable (le nouveau terme pour désigner l'aide au développement), qui rassemble, aux côtés du directeur général du Trésor, l'ensemble des opérateurs qui mettent en œuvre la politique française de développement, notamment l'Agence française de développement (AFD), France Volontaires, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement et l'Institut de recherche pour le développement⁶.

Il y a ensuite le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qui gère le programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » et a récupéré en 2024 l'autorité sur la Commission d'évaluation, après avoir connu, à l'occasion des réformes de 1998 et 2004, une perte d'influence notoire au profit du ministère des Finances. Ce dernier est en effet responsable du second programme, dit de « l'Aide économique et financière au développement » et de la représentation française à l'étranger

⁴ Voir Claire Guélaud, « Aide publique au développement, des paroles et des actes », *Le Monde*, 30 septembre 2020.

⁵ Cité par Julien Boussou, « L'effondrement de l'aide au développement fait vaciller le modèle de coopération internationale », *Le Monde*, 29 mars 2025.

⁶ Ces organismes de recherche sont dédiés à la coopération internationale avec les pays en développement : le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement emploie 1650 salariés dont 800 chercheurs et l'Institut de recherche pour le développement, 2050 salariés dont 850 chercheurs, pour les sciences répondant aux enjeux liés aux changements globaux, environnementaux, économiques, sociaux et culturels. Cela n'empêche pas d'autres organismes de recherche d'avoir aussi des coopérations internationales.

(Bruxelles et Washington en particulier). Les deux ministères exercent leur tutelle sur l'AFD, principal opérateur multiforme de l'aide internationale française (un ancien directeur avait coutume de dire : « *plus il y a de tutelles, moins il y a de tutelle !* »). Les réformes de 1998 et 2004 ont permis à l'AFD d'élargir considérablement son domaine d'activités, en reprenant des fonctions et des domaines de compétences jusqu'alors dévolues au ministère des Affaires étrangères, dont la formation, la gouvernance et la gestion des financements accordés aux organisations non gouvernementales. Il est question maintenant du « groupe AFD » avec une filiale dédiée au secteur privé (Proparco), un centre de formation (Campus Groupe AFD) et une agence publique de conception et de mise en œuvre de projets internationaux de coopération technique (Expertise France). Ce groupe héberge également et finance le nouveau Fonds d'innovation pour le développement, mis en place en 2021 et doté de 15 millions d'euros, qui doit permettre à des équipes issues de diverses organisations de « *tester des solutions innovantes contre la pauvreté et les inégalités* ».

On peut se demander si le montant alloué au nouveau Fonds d'innovation pour le développement sera suffisant et si son financement est de l'argent « neuf » ou d'un budget recyclé. Par ailleurs, de 2000 à 2008, le ministère des Affaires étrangères a financé un réseau de praticiens et de chercheurs mettant en commun leurs expériences et leurs méthodes en matière de lutte contre la pauvreté et les inégalités (réseau Impact). De leur côté, l'AFD en a fait un axe de recherche et une orientation dans ses opérations ; les ONG de solidarité internationale font de la lutte contre la pauvreté l'objectif premier de leurs actions et les instituts de recherche contribuent à leur façon à la lutte contre la pauvreté. Pourquoi ne pas valoriser plutôt ces actions ?

En outre, le Fonds d'innovation pour le développement servira aussi à tester de nouvelles méthodes d'évaluation, « *sur le modèle mis au point par les économistes Abhijit Banerjee et Esther Duflo* », à qui a été confiée la présidence du Fonds. Un consensus ne sera pas aisé à trouver, car ces méthodes de « randomisation » permettent d'évaluer des mesures simples de lutte contre la pauvreté, mais plus difficilement de complexes programmes d'action sociale.

Une évaluation dispersée

L'analyse de l'APD française relève de trois unités : au sein du ministère des Affaires étrangères, du ministère de l'Économie et de l'AFD. Le ministre délégué a déclaré, le 27 mars 2025 à l'Assemblée nationale, que « *100% des projets faisaient l'objet d'évaluation par ces unités et que 50% faisaient l'objet d'évaluations externes* ». Et il est rappelé sur le site du ministère des Affaires étrangères que ces trois unités « *rendent compte de ces évaluations dans le cadre du rapport bisannuel au Parlement sur la mise en œuvre de la politique de développement* ».

L'unité de l'AFD, en particulier, a procédé à des centaines d'analyses de projets de développement. Elle a également financé des évaluations conduites par Esther Duflo et procédé à une étude comparative des différentes méthodes d'évaluation, aux conclusions relativement critiques concernant la méthode dite de « randomisation ». La mémoire de ces travaux aurait-elle disparue ?

De plus, la loi du 4 août 2021 a créé une Commission indépendante d'évaluation de la politique d'aide au développement, placée auprès de la Cour des comptes. Cela a été contesté et fait l'objet d'une nouvelle loi (5 avril 2024) plaçant cette Commission auprès du ministère des Affaires étrangères. Au total, il existe donc cinq entités évaluatives !

Du côté de la recherche, le Centre international de recherche en agronomie pour le développement et l'Institut de recherche pour le développement procèdent eux aussi à des évaluations et publient abondamment leurs résultats.

Du côté des ONG, les pouvoirs publics contribuent depuis 1994 au financement du F3E, un dispositif qui renforce leurs capacités méthodologiques en accompagnant et cofinçant des évaluations de leurs opérations et des analyses de leurs pratiques. N'oublions pas enfin le Conseil économique, social et environnemental et le Parlement, qui vote le budget de l'aide au développement et, à ce titre, conduit régulièrement des analyses de la politique mise en œuvre, à travers des rapports parlementaires critiques très documentés (mais qui les lit ?).

Qui compare et synthétise tous ces résultats, qui plus est en s'interrogeant sur leur usage par les décideurs et les opérateurs ?

La politique de coopération au développement a été pionnière en matière d'évaluation des politiques publiques, avec, par exemple, les

travaux du groupe AMIRA, créé en 1975. Tous ces moyens humains, budgétaires, institutionnels, mobilisés pour suivre, accompagner et évaluer depuis longtemps des projets et des politiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités n'auraient-ils donc pas accumulé des résultats probants qu'il faille recourir aux « *nouvelles méthodes d'évaluation d'impact* » de ce Fonds d'innovation ? Surtout, faut-il préciser, si les évaluations d'impact n'ont pas les effets escomptés, est-ce à cause de leurs méthodes ou bien parce que leurs recommandations ne sont pas suivies ?

L'utilité de l'aide

Pour Guillaume Bigot, député du Rassemblement national, l'affaire est entendue : « *On aide des pays qui n'en ont pas besoin, on aide des pays hostiles, on aide des entreprises privées, on finance tout, souvent n'importe quoi.* » Pour Thani Mohamed Soilihi également, mais en faveur de l'utilité de l'aide : « *Dans un contexte international brutal et inquiétant, devenu à juste titre la première préoccupation des Français, notre politique de développement est plus que jamais indispensable. C'est une responsabilité de notre pays, puissance d'équilibre. Notre politique vise notamment à protéger les Français, leur sécurité, leur prospérité.* »

Il est difficile de faire la part entre des actions bénéfiques pour les populations et d'autres beaucoup plus discutables. Et rares sont les questionnements qui contribuent à tirer parti des difficultés, voire des échecs, pour améliorer les programmes d'actions. On ne peut qu'être frappés par la multiplication des « modes » de développement, qui se sont succédées ces dernières décennies : développement par la réalisation d'infrastructure, par la mise en place d'organisations de base, endogène, par la décentralisation, inclusif, durable, par l'entrepreneuriat, par le droit, par la sécurité...

Chaque modalité reste à l'ordre du jour pour un temps, contribuant à un empilement de politiques de moins en moins lisibles et cohérentes. Et on ne peut manquer de s'interroger sur l'évolution inquiétante, sinon dramatique, de la situation de pays fortement « aidés », sans qu'il soit facile d'établir un rapport de cause à effet : trop d'aide, pas assez d'aide, aide inadaptée ? Comment ne pas évoquer le Rwanda, Madagascar, Haïti, les pays sahéliens, l'Afghanistan, qui furent des territoires

de concentration de l'aide, avec des effets pourtant limités.

Grâce aux nombreux travaux de recherche, aux rapports parlementaires et autres, à toutes ces évaluations, aux investigations journalistiques, nous disposons d'un matériau analytique et critique conséquent. Peut-on proposer une vision renouvelée de la solidarité internationale qui tienne compte de la géopolitique mondiale actuelle et des défis qu'elle entraîne pour l'Europe ?

Repenser le logiciel de l'aide : vers la coopération

Le cahier des charges, donné au « Conseil présidentiel pour l'Afrique », s'appuie sur ce besoin de repenser le logiciel. Plusieurs propositions :

- ♦ La solidarité internationale combine la générosité privée et l'action publique. Les deux logiques ont leur légitimité et leur autonomie mais, dans la mesure où elles se complètent, valorisons cette forme de partenariat public-privé d'intérêt général au lieu d'opposer un caritatif généreux non gouvernemental et un stratégique intéressé gouvernemental. Autrement dit, acceptons que la solidarité internationale soit un sujet politique, ni monopolisé par l'État, ni réduit à une approche caritative plus ou moins technique.

- ♦ Le développement a besoin de financements publics et d'investissements privés, d'une logique de subvention et d'une logique marchande. C'est ainsi que fonctionnent en France les services sociaux, les transports en commun, la presse, la pratique sportive, les spectacles culturels. Même les entreprises, parmi les plus grandes, bénéficient d'aides de l'État.

Avec les pratiques d'économie sociale et solidaire des mutuelles, des associations, des coopératives, des fondations et les innovations de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, des fondations d'entreprises et de l'économie circulaire, il y a un continuum entre logique « sociétale » et logique « profitable ».

Mohamed Yunus, l'inventeur du microcrédit au Bangladesh (et actuel président), avait trouvé, en Frank Riboud et Emmanuel Faber, deux anciens patrons de Danone, des alliés pour mettre en œuvre le *social business* : la lutte contre la pauvreté et les inégalités par une logique marchande. Ces « entreprises sociales » ont eu besoin de financements publics pour rester fidèles à leur objectif social, sans laisser « les pauvres »

au bord du chemin au profit d'une clientèle plus solvable de classe moyenne.

De manière à ne pas opposer subvention publique et paiement du service (accès à l'eau potable, à des soins de qualité, à une nourriture saine, etc.) et de manière à ne pas confondre « activité génératrice de revenus » et création d'entreprise, l'entrepreneuriat social, a besoin que l'expérimentation se poursuive et s'approfondisse.

- ♦ La solidarité entre deux parties met en œuvre légitimement des visions et des intérêts éventuellement contradictoires, qui ont besoin de s'exprimer pour trouver un terrain de compromis. Le communiqué du Comité présidentiel du développement d'avril 2025 n'hésite pas, par exemple, à affirmer : « *Un travail sera mené pour renforcer la mobilisation conjointe des outils de soutien aux entreprises et des outils de financement du Groupe AFD, ciblant les acteurs économiques français susceptibles de se positionner sur des marchés à l'étranger.* » D'où le recours à la notion de partenariat plutôt qu'à celle d'aide. Pour autant, il y a des partenariats équilibrés où l'expertise vient des deux côtés, fonctionne dans les deux sens et où on parle de cofinancement, mais il y a aussi des partenariats qui restent déséquilibrés, où expertise et financement empruntent une voie classique, de la main qui donne à celle qui reçoit. Dans la lignée de l'Agenda 2030, il s'agit donc de bâtir des solidarités qui fonctionnent dans les deux sens au nom d'enjeux communs et de solutions à partager, ce qui permet une fécondation croisée entre les pratiques de solidarité en France et celles menées à l'international.

- ♦ La solidarité est affaire de pratiques et d'idées, de méthode et de relationnel, de décideurs et d'opérateurs. Le « nez dans le guidon » et la défiance vis-à-vis du travail intellectuel souvent invoqués pour justifier de privilégier l'action sur la réflexion, la technique sur la recherche, le présent sur l'histoire, sont des attitudes génératrices d'erreurs. Les espaces de débat, de confrontations et de réflexions collectives manquent et sont pourtant plus que nécessaires.

- ♦ La solidarité est devenue une activité professionnelle, l'AFD a beaucoup recruté ces dernières années, y compris en attirant des jeunes travaillant dans les ONG. Car bon nombre d'associations se sont professionnalisées en acquérant une expérience conséquente, mais dans des conditions difficiles vu les contraintes des relations contractuelles. Le dogmatisme du

cadre logique, la tyrannie des procédures et « *la gouvernance par les nombres*⁷ » génèrent une bureaucratisation des organisations, facteur de coûts administratifs considérables. Ce « *reporting* » est certes justifié par la nécessité de rendre des comptes, mais il est trop souvent focalisé sur des comptes financiers et ne prend pas suffisamment en considération les effets des actions.

Les associations sont devenues des petites entreprises, au sens de l'économie sociale et solidaire, insuffisamment reconnues comme telles, tant par ses membres que par les bailleurs. Le modèle économique des associations⁸ est en tension. Puisqu'elles sont des acteurs reconnus de la solidarité, d'une part, les relations contractuelles devraient accepter de mieux couvrir les charges de structure pour permettre des conditions salariales attractives et une pérennité des organisations moins aléatoire ; d'autre part, il faudrait introduire de la souplesse dans l'utilisation des financements pour faire face aux imprévus des contextes qui peuvent rendre caducs les objectifs recherchés.

- ♦ La solidarité n'est plus réservée à quelques pays du Nord, les pays du « Sud global » sont, pour certains, devenus des donateurs et des acteurs importants de la coopération internationale. La solidarité est de ce fait confrontée à des références et des modalités politiques et idéologiques qui peuvent s'opposer aux nôtres en contestant leur universalité. C'est ainsi que les droits humains peuvent être confrontés aux valeurs des cultures dites « traditionnelles », sur le statut et les violences faites aux femmes ou sur le respect des différences, comme les orientations sexuelles. C'est encore ainsi que le tandem démocratie-développement est mis à mal par des modèles plus autoritaires et attractifs compte tenu de leurs résultats, la Chine étant l'exemple le plus notoire. Il faut être prêt à en débattre en étant capable de défendre notre modèle démocratique, certes en considérant la pluralité des pratiques, y compris démocratiques mais en sachant expliciter les piliers constitutifs : État de droit, indépendance de la justice, droits humains, liberté d'expression, modalités électorales, participation citoyenne etc.

⁷ Alain Supiot, *La Gouvernance par les nombres. Cours au Collège de France (2012-2014)*, Paris, Fayard, coll. « Poids et mesure du monde », 2015.

⁸ Voir « Les modèles socio-économiques des associations de solidarité internationale. 2016 > 2020 » [en ligne], Coordination SUD, 20 mai 2022.

♦ Le multilatéralisme est en crise, mais il est indispensable. Ce n'est pas un terrain d'action facile à pratiquer ; il est néanmoins dommageable de l'ignorer. Les « petits » acteurs français ont devant eux l'échelon européen, où se mène une politique de partenariats internationaux. L'action non gouvernementale dispose d'une structure, Concord, agissant à cette échelle. Coordination Sud, à travers son groupe de suivi Europe, y mène une activité conséquente. Étant donné les débats sur la coordination entre les politiques française et européenne en matière de solidarité internationale, mais aussi le besoin de défendre l'attrait de la construction européenne dans la confrontation mondiale actuelle et enfin l'enjeu pour la société civile de se faire reconnaître comme un acteur politique, il importe de renforcer notre implication dans cette part du multilatéralisme.

Nous avons besoin de repenser l'aide au développement, ce qui passe par un autre terme que celui d'aide pour caractériser le renouvellement des pratiques et des politiques de solidarité. Celui de partenariat, utilisé depuis un certain temps, reste pertinent, tout en étant souvent galvaudé car recouvrant majoritairement des relations insuffisamment équilibrées. De même, le terme de solidarité, qui a son élégance, reste le plus souvent synonyme d'une approche humanitaire, certes justifiée pour faire face aux malheurs du monde, mais fonctionnant trop dans un seul sens. Le terme de coopération a longtemps été attaché au ministère du même nom qui, jusqu'en 1998, était en charge des relations franco-africaines et, de ce fait, souvent entaché par les dérives de certaines de ces relations. Peut-être que le temps aidant, ce mauvais souvenir s'estompe, car ce terme nous semble être le bon, notre ambition est bien d'agir ensemble, de mettre en commun des pratiques et des résultats. Donnons donc à ce terme une seconde vie et considérons qu'il s'agit de passer de l'aide à une véritable coopération, fondée sur la recherche d'enjeux communs ou pour le moins partagés, en faveur d'un monde régulé, soucieux d'écologie et de justice.

Les deux auteurs ont été engagés professionnellement pendant de longues années dans le domaine de la solidarité internationale. Christophe Mestre s'est beaucoup investi dans la coopération décentralisée et le développement

local et territorial. Marc Lévy s'est particulièrement intéressé aux questions relatives à la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Il est l'auteur récemment de Faut-il aider les autres ? Repenser la solidarité pour la renouveler (L'Harmattan, 2023).

Vers une nouvelle économie morale de l'aide ?

Repenser la solidarité internationale à l'heure de la fin de l'aide au développement

La fin de l'aide publique au développement engage l'ensemble du monde à imaginer autrement les rapports Nord-Sud, au prisme d'une économie morale des relations internationales, ancrée dans les expériences, les savoirs et les aspirations des peuples eux-mêmes. (septembre 2025)

Tabué Nguma travaille pour le Secteur des Sciences Sociales de l'UNESCO où il a d'abord coordonné l'élaboration des 3 derniers volumes de l'Histoire générale de l'Afrique traitant principalement du concept de l'Afrique globale. Il est désormais en charge du projet de la Route de l'esclave : Résistance, Liberté, Héritage et de la Coalition des Artistes pour l'Histoire générale de l'Afrique.

Lors du Forum économique mondial, à Davos, en 2022, le président du Ghana, Nana Akufo-Addo affirmait lors de son discours : « *Nous devons sortir de cette mentalité d'assistance. L'Afrique ne demande pas la charité, elle demande des partenariats équitables* ». Cette déclaration, largement applaudie, résonne plus encore aujourd'hui avec les transformations géopolitiques en cours qui accentuent la fragilisation du cadre traditionnel de l'aide internationale, notamment eu égard à la nouvelle politique étrangère américaine, amorcée sous l'administration Trump et prolongée sous des formes variées. Cette mutation profonde du système d'aide mondial est marquée par le passage d'une logique de solidarité internationale à une logique purement transactionnelle et nationaliste. Ce tournant ne représente pas un simple ajustement conjoncturel, mais la remise en cause d'un cadre historique plus large, fondé sur l'illusion d'un partenariat Nord-Sud égalitaire.

En effet, depuis les années 1960, l'aide publique au développement (APD) a été pensée comme un levier central pour accompagner les pays bénéficiaires dans leur trajectoire de croissance, de réduction de la pauvreté et de consolidation de la stabilité politique. Issue principalement des pays du Nord et des grandes institutions internationales (Banque mondiale, Fonds monétaire international, Organisation des Nations unies), l'APD s'est progressivement élargie à de nouveaux acteurs, comme la Chine, la Turquie ou le Brésil. Ses objectifs spécifiques déclarés sont multiples : combler les déficits budgétaires, financer les infrastructures, renforcer les capacités institutionnelles et promouvoir la bonne gouvernance. Née dans le contexte de l'après-guerre (notamment avec les accords de Bretton Woods et le plan Marshall), elle s'est solidement institutionnalisée dans les années 1960 (avec la création du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE] et le lancement de l'Association internationale de développement de la Banque mondiale). Par la suite, elle a traversé plusieurs paradigmes majeurs : modernisation, ajustements structurels dont on voit encore aujourd'hui les effets sur le continent africain, lutte contre la pauvreté, objectifs du millénaire pour le développement, efficacité de l'aide (aux sommets de Paris 2005, Accra 2008 et Busan 2011). Ces différentes approches convergent aujourd'hui vers l'Agenda 2030 et les enjeux du financement climatique.

Malgré des flux importants (plus de 42 milliards de dollars en 2022 en Afrique subsaharienne, selon l'OCDE), l'impact de l'APD demeure, pour dire le moins, ambivalent. Si des avancées notables sont observables, notamment en matière de santé (vaccinations, lutte contre le VIH/sida) ou d'éducation (augmentation des taux de scolarisation et réduction de l'analphabétisme), la dynamique globale des pays africains bénéficiaires de l'aide reste marquée par une croissance fragile, dépendante des matières premières, et par une absence de transformation structurelle durable. Ce constat invite à interroger non seulement l'efficacité technique de l'aide, mais surtout la validité du paradigme même sur lequel elle repose.

Un système fragmenté

L'APD constitue un système à l'architecture particulièrement complexe et hétérogène. Il serait réducteur de la considérer comme un bloc monolithique, tant la diversité des acteurs, des approches et des logiques d'intervention y est marquée. On peut plutôt parler d'un agencement à plusieurs niveaux, chacun répondant à des dynamiques propres ; elle se déploie selon une configuration multiscalaire : bilatérale (État à État), multilatérale (organisations internationales), et non gouvernementale (ONG, fondations, société civile). À chacun de ces niveaux, les acteurs poursuivent des objectifs parfois convergents, parfois divergents, selon leur mandat, priorités géopolitiques, intérêts économiques ou approches éthiques. Par exemple, tandis que certaines agences bilatérales privilégient une logique d'influence stratégique ou commerciale, les organisations multilatérales tendent à promouvoir des cadres normatifs universels, comme les Objectifs de développement durable. De leur côté, les organisations non gouvernementales interviennent souvent de manière plus ciblée et contextuelle, en lien direct avec les communautés locales.

Cette complexité est d'ailleurs bien documentée dans les travaux de recherche sur la gouvernance de l'aide, notamment ceux de Homi Kharas qui parle de « *la fragmentation de l'aide*¹ ». La grande hétérogénéité du système rend de fait toute évaluation uniforme de l'APD relativement illusoire, et parfois même quelque peu dogmatique. Mais au-delà de cette diversité apparente, un dénominateur commun subsiste : la reproduction d'un schéma vertical de transfert Nord-Sud, inscrit dans une histoire longue de domination et de subalternité.

Une opportunité critique

Plutôt que de voir la fin de l'APD comme une perte, cette réflexion propose d'y lire un moment de bascule, porteur d'une potentialité critique nouvelle. Bien plus qu'une opportunité, il s'agit d'une injonction épistémologique : celle d'inviter le continent africain à repenser depuis lui-même, en s'affranchissant des cadres normatifs hérités, pour « déconstruire » les deux piliers fondamentaux de ce paradigme, d'une part le concept de développement, d'autre part celui d'aide.

Ce réexamen n'est pas un repli, mais une ouverture vers de nouvelles formes de solidarité internationale, fondées non plus sur des logiques de dépendance ou d'assistance, mais plutôt sur les principes de justice globale, de réciprocité et de dignité partagée. Une telle refondation ne concerne pas seulement l'Afrique, mais engage l'ensemble du monde à imaginer autrement les rapports Nord-Sud, au prisme d'une économie morale des relations internationales, ancrée dans les expériences, les savoirs et les aspirations des peuples eux-mêmes.

Le paradigme de l'aide au développement ne se limite pas à un agencement technique de transferts financiers et d'expertise du Nord vers le Sud, dont l'efficacité reste, à tort et à raison, largement contestée. Il constitue, plus profondément, un dispositif à la fois matériel, politique et cognitif, qui façonne les rapports de pouvoir et normalise une vision unilatérale du développement, en marginalisant les trajectoires, les savoirs et les conceptions politiques propres aux sociétés africaines.

Ce paradigme opère ainsi comme une technologie sur les imaginaires du futur : il censure les visions endogènes du développement et les empêche de se déployer pleinement, en les soumettant à des logiques exogènes de performance, de rationalité économique et de modernisation linéaire. Sous couvert d'assistance donc, l'aide participe à l'entretien d'une hégémonie épistémique, où les récits africains sont trop souvent réduits au silence ou relégués à la périphérie du discours dominant. Repérer cette dimension épistémique de l'aide, c'est ouvrir la voie à une critique radicale, non pour rejeter toute forme de solidarité internationale, mais pour refonder celle-ci sur des principes de justice cognitive, de réciprocité et d'écoute mutuelle.

L'aide, continuité historique de la domination

L'Afrique, et plus largement le corps noir, ont été les territoires d'expérimentation privilégiés de la modernité occidentale et les laboratoires historiques de la mise en œuvre de son projet de domination du vivant et de la nature. Deux moments fondateurs en témoignent de manière particulièrement éclairante : l'esclavage, d'abord, qui opère une réduction radicale de l'humanité noire en capital circulant, en corps-meuble destiné à l'appropriation et à l'usage, en dehors de tout droit à l'autodétermination ; la colonisation,

ensuite, qui institue un régime systématique de prédation sur les écosystèmes africains, tant humains que non humains pour le dire comme Bruno Latour, en extrayant sans relâche les ressources du vivant (corps, forces de travail, savoirs) et du non-vivant (sols, minerais, forêts) pour le service de la croissance industrielle européenne. Cette double séquence esclavagiste et coloniale ne relève pas d'un passé complètement révolu, mais constitue l'infrastructure historique de la mondialisation contemporaine, au sein de laquelle les logiques de l'aide au développement prolongent, sous d'autres formes, l'exploitation de la terre et des corps, mais aussi la naturalisation des hiérarchies entre les vies humaines.

L'Afrique et, avec elle, la figure du nègre, placées au cœur du déploiement de la face obscure de la modernité occidentale (esclavage, colonisation, extractivisme), occupent aujourd'hui une position singulière et stratégique pour interroger la validité politique d'un tel projet. Ayant été à la fois les témoins, les victimes et les terrains d'expérimentation des formes les plus violentes de cette modernité, souvent camouflées sous les traits civilisateurs ou universalistes, les sociétés africaines sont désormais en mesure d'en démasquer les logiques profondes et de remettre en question la valeur de ses récits dominants, tels que celui du développement.

Ce passé donc, loin d'être révolu, constitue l'infrastructure de la mondialisation contemporaine. L'APD, en tant que dispositif de gouvernementalité pour reprendre le concept de Michel Foucault, reproduit cette hiérarchie implicite des vies, en maintenant et en inscrivant dans les pays africains une logique de dépendance institutionnelle, de dette symbolique et d'infériorité cognitive. Il ne s'agit donc pas seulement d'une critique, mais de la possibilité d'un renversement épistémique : depuis la périphérie du capitalisme où elle fut assignée², l'Afrique peut « réenchanter » les imaginaires du monde, en appelant à d'autres formes de rapport à l'humain, au vivant et au collectif. Dans ce sens, penser à partir de l'Afrique, ce n'est pas s'enfermer dans un repli identitaire, mais ouvrir un espace radical de refondation éthique et politique de ce qu'Achille Mbembe avait appelé « *l'en-commun*³ ».

L'impasse écologique et l'agencement du monde

Une autre limite majeure du récit du développement, plus globale encore, tient à son rôle moteur dans la crise écologique contemporaine. Les imaginaires productivistes et extractivistes, sur lesquels le projet moderne a été fondé et dont l'aide au développement a pu être un des relais techniques dans les Suds, nous ont conduits dans une impasse écologique majeure.

Les grands penseurs de l'anthropocène, et plus radicalement du capitalocène, nous rappellent que cette crise n'est pas celle de la planète elle-même puisqu'elle survivra à notre extinction ; mais elle est plutôt la crise de la condition humaine, de notre capacité à maintenir la vie humaine (et non humaine) sur Gaïa après avoir dégradé les équilibres écosystémiques nécessaires à notre propre survie⁴. Cette crise révèle que le modèle de développement dominant, fondé sur l'accumulation, la croissance infinie, la mise en marchandises et la prédation du vivant, n'est pas seulement inégalitaire ou inefficace : il est fondamentalement autodestructeur.

Dès lors, repenser la solidarité internationale ne relève pas seulement d'une nécessité morale, mais d'une exigence de vie et de survie pour l'espèce. Il ne s'agit plus d'adapter les anciennes recettes, mais d'imaginer de nouvelles solutions enracinées dans d'autres ontologies du vivant, telles que celles portées par les sociétés du Sud global : la sobriété, l'interdépendance, la circularité et le respect des équilibres naturels doivent désormais être appréhendés dans la perspective d'une économie politique plurielle.

Pour une nouvelle économie morale de l'aide

La fin progressive du paradigme classique de l'aide au développement ne devrait pas être perçue comme une perte pour l'Afrique, mais plutôt comme une opportunité critique et une nécessité épistémologique. Cette remise en question ouvre un espace inédit pour reposer les termes de la solidarité internationale, non plus à partir de schémas hérités, asymétriques et normatifs, mais à partir d'une nouvelle économie morale de l'aide fondée sur la justice, la réciprocité et la reconnaissance des responsabilités historiques.

L'économie morale de l'aide, dans cette perspective, ne désigne pas une amélioration technique ou éthique du système existant, mais une rupture avec les logiques fondatrices de l'aide comme dispositif de pouvoir. Comme le suggèrent

les analyses critiques de James Ferguson ou Arturo Escobar, l'aide a longtemps fonctionné comme un instrument de gouvernementalité, imposant des normes exogènes de développement, paralysant les réformes politiques et maintenant les pays africains dans une logique et une position de subalternité institutionnelle⁵.

Conçue comme un flux unilatéral du Nord vers le Sud, cette aide repose pourtant sur une fiction morale : celle de la générosité désintéressée des pays riches, alors que celle-ci s'inscrit historiquement dans un continuum de domination et d'exploitation ouvert avec l'esclavage, poursuivi par la colonisation et prolongé par les formes contemporaines d'extractivisme et d'accumulation inégale⁶.

Une nouvelle économie morale de l'aide permettrait dès lors de dénaturiser les asymétries Nord-Sud en replaçant les rapports d'aide dans un cadre de redevabilité mutuelle et de réparation historique ; de promouvoir des formes de solidarité fondées, non sur la charité ou l'expertise technique, mais sur l'écoute des besoins exprimés localement, l'autodétermination des trajectoires de développement et la valorisation des savoirs endogènes ; et de rompre avec la logique extractiviste qui a mené à la crise écologique actuelle, en intégrant d'autres ontologies du vivant, comme le proposent de nombreuses épistémologies africaines et autochtones, centrées sur l'interdépendance, la sobriété et le respect des équilibres naturels.

Le monde depuis les marges

La fin du paradigme de l'aide au développement offre un terrain fécond pour refonder la solidarité internationale. Penser depuis l'Afrique, depuis les périphéries du système-monde, ce n'est pas se refermer dans une identité défensive (comme on peut le voir, en Europe ou ailleurs, avec la politique des murs et des frontières), mais c'est plutôt ouvrir un nouvel espace de création politique et ontologique, capable de proposer au monde des formes nouvelles de coexistence et de justice. C'est refuser l'ordre hérité du discours dominant pour faire émerger une solidarité fondée, non sur la charité ni sur l'expertise unilatérale, mais sur la réciprocité, la justice historique et l'écoute active des peuples.

En ce sens, la solidarité internationale de demain, qui aura pour injonction éthique un nouvel

agencement du monde rendant Gaïa également habitable pour tous, ne pourra émerger que si elle est pensée non plus à partir des centres, mais depuis les voix longtemps réduites au silence. Si nous souhaitons, comme nous y invite Achille Mbembe, « *construire un véritable écosystème démocratique sur le continent* », il nous faut repenser en dehors d'un certain « ordre du discours » et ses effets sur l'agencement du monde. Il nous faut nous dégager de ce que Valentin-Yves Mudimbe avait appelé « *l'odeur du père*⁷ », et une nouvelle solidarité internationale participe nécessairement d'un tel effort.

1. HomiKharas, *Measuring the Cost of AidVolatility* [en ligne], The Brookings Institution, 2010.

2. Voir Samir Amin, *L'Eurocentrisme. Critique d'une idéologie*, Paris, Anthropos, 1988.

3. Achille Mbembe, *Sortir de la grande nuit. Essai sur l'Afrique décolonisée*, Paris, La Découverte, coll. « Cahiers libres », 2010.

4. Voir Bruno Latour, *Face à Gaïa. Huit conférences sur le nouveau régime climatique*, Paris, La Découverte, coll. « Les Empêcheurs de penser en rond », 2015 ; Donna Haraway, *Vivre avec le trouble* [2016], trad. Vivien García, Vaulx-en-Velin, Les Éditions des mondes à faire, 2020 ; et Jason W. Moore, (sous la dir. de), *Anthropocene or Capitalocene? Nature, History, and the Crisis of Capitalism*, Oakland (CA), PM Press, 2016.

5. James Ferguson, *The Anti-Politics Machine: "Development, " Depoliticization, and Bureaucratic Power in Lesotho* [1990], Minneapolis, University of Minnesota Press, 1994 ; Arturo Escobar, *EncounteringDevelopment: The Making and Unmaking of the Third World*, Princeton (NJ), Princeton UniversityPress, 1995.

6. Voir Walter Rodney, *How Europe UnderdevelopedAfrica*, Londres et Dar es Salaam, Bogle-L'Ouverture Publications et TanzaniaPublishing House, 1972.

7. Valentin-Yves Mudimbe, *L'Odeur du père. Essai sur des limites de la science et de la vie en Afrique noire*, Paris, Présence africaine, 1982. Voir aussi Valentin-Yves Mudimbe, *L'Invention de l'Afrique. Gnose, philosophie et ordre de la connaissance* [1988], trad. Laurent Vanini, préface de Mamadou Diouf, Paris, Présence africaine, 2021.

La santé en Afrique subsaharienne après la décision américaine

Par Joël Dine
(Deuxième partie)

Résumé de la première partie

Le retrait de l'USAID du fait de ses nombreux projets dans la santé en Afrique subsaharienne représente un grand coup d'arrêt donné dans une politique coordonnée des donateurs lancée à la suite des « Objectifs du Millénaire pour le développement » de l'ONU selon lesquels « tous les individus et toutes les communautés devraient avoir accès à des services de santé essentiels de qualité sans que cela leur occasionne de difficultés financières ». Après 25 ans d'application, c'était une réussite malgré quelques retards. Se passer ce donateur important représente un défi colossal dans un continent frappé par de nombreuses épidémies !

1. L'Afrique, un continent frappé par les épidémies⁹

L'histoire nous a montré que depuis des siècles, le monde a été frappé par des épidémies de toute sorte. Aucun des cinq continents n'a été épargné mais le continent africain est aujourd'hui cité comme étant celui qui a connu, connaît le plus d'épidémies et le plus susceptible d'en connaître d'autres¹⁰.

En effet, l'Afrique subsaharienne avec un climat chaud et souvent humide est favorable aux virus, bactéries, protozoaires qui provoquent les maladies chez les êtres humains. Elle possède aussi des milieux favorables à la vie des intermédiaires de la transmission des maladies que sont les mouches, les moustiques, les chauves-souris, les rats etc. S'y ajoute l'habitat souvent insalubre de nombreux Africains comme la déficience des réseaux urbains d'évacuation des eaux et des déchets dans les villes. Les conditions d'une hygiène minimale ne sont pas remplies dans celles-ci. Les risques sanitaires sont donc particulièrement importants dans cette partie de l'Afrique.

⁹Épidémie : propagation subite et rapide d'une maladie infectieuse par contagion à un grand nombre de personnes d'une région.

¹⁰ D'après Éric Wlodarczyk son article web : L'Afrique, berceau des épidémies ?

En rédigeant cet article, des souvenirs me reviennent. Le jeune coopérant que j'étais au départ pour son premier poste en Afrique subsaharienne devait se faire vacciner lui et sa famille avant de mettre le pied sur place. Il devait s'y présenter à l'arrivée à destination avec un carnet



jaune de vaccination pour chaque membre de la famille. Le vaccin contre la fièvre jaune était obligatoire suivi par ceux de la variole et du choléra. Un service des grandes endémies sur place lui renouvelait les vaccinations au cours du séjour.

Non, l'Afrique n'est pas un continent comme les autres dans le domaine de la santé ! Lors de mes séjours en coopération à Madagascar, au Tchad, au Burundi et en Guinée Conakry, nous n'avons jamais été immunisés contre les épidémies qui touchaient régulièrement les populations africaines. C'était le lot de tous les coopérants !

En 2024, le paludisme, la tuberculose et le Sida arrivent en tête des épidémies qui causent le plus de décès dans les populations africaines. Ils constituent les menaces les plus importantes dans la santé publique. Près de 1,5 millions d'Africains en sont morts. Pour chaque épidémie, les moyens (vaccins et médicaments) pour les éviter existent de plus en plus grâce à la recherche. Il ne manque que des infrastructures des personnels et des ressources pour soigner les malades. Mais l'Afrique est dépendante de l'extérieur : 98% des vaccins utilisés y sont fabriqués hors du continent. L'Organisation Mondiale de la Santé a créé le « Réseau mondial d'alerte et d'action en cas d'épidémie » afin d'aider les pays africains à réagir rapidement aux flambées de maladies infectieuses.

2. Le danger épidémique¹¹

La malaria ou le paludisme peut être grave et peut entraîner de fortes fièvres et parfois la mort

chez l'homme. Une maladie infectieuse suite à une piqûre d'un moustique femelle « Anophèles », elle-même infectée par le parasite du genre Plasmodium. Elles provoquent ainsi une épidémie présente dans les pays tropicaux en saison des pluies. En 2023, 246 millions de cas dont 569.000 décès en faisait l'épidémie la plus sévère en Afrique devant la tuberculose. Cet été, l'OMS et les services nationaux faisaient des signalements sur les nombreux cas de paludisme en particulier chez les jeunes enfants. Les campagnes de vaccination ont débuté dans de nombreux pays comme la distribution de moustiquaires imbibées d'insecticides. Les conseils donnés aux coopérants insistaient sur la prévention contre cette maladie (dormir sous les moustiquaires et prise journalière de nivaquine) faisaient vite partie de notre vie courante. Malgré les précautions prises nous n'étions pas complètement protégés contre le paludisme. Néanmoins, elles n'ont pas évité quelques crises de paludisme pour moi et ma famille. Au Tchad, je me souviens d'une crise qui m'a terrassé plusieurs jours en mission à Abéché et même plus tard à Paris au retour d'une mission en RDC.

La tuberculose maladie infectieuse et contagieuse causée par le « bacille de Koch » qui affecte le plus souvent les poumons. La tuberculose reste la deuxième cause de mortalité en Afrique d'après l'OMS. En 2022 2,5 millions de personnes ont contracté la maladie et 425.000 ont décédé. Après avoir été une épidémie dans les pays riches avant la deuxième guerre mondiale, elle reste aujourd'hui une épidémie des pays pauvres aux habitats insalubres.

Le Sida « Une personne infectée par le virus VIH est dite malade du SIDA lorsque son système immunitaire commence à s'affaiblir de plus en plus et qu'il ne réussit à protéger cette personne contre les maladies et autres infections ». D'après Sidaction, 40 ans après la découverte du virus dans les années 80, le continent africain continue de payer le plus lourd tribut à cette pandémie¹². Sept décès sur dix y sont enregistrés. Ainsi en 2024, 630.000 personnes dont plus de la moitié en Afrique subsaharienne ont décédé. La situation est particulièrement préoccupante pour l'Afrique de l'Ouest et centrale qui enregistre un certain retard dans la riposte au VIH. Si la région ne représente que 8% de la population mondiale, elle représente plus de 12% de personnes vivant avec

¹¹ Les informations sur les différentes épidémies ont été obtenues à partir de Wikipedia.

¹² Pandémie : épidémie qui s'étend à tout un continent ou au monde entier.

le VIH dans le monde. 22% de tous les décès liés au Sida proviennent de cette partie du continent africain. En 1982, dans le cadre de mon travail au ministère du Plan, j'ai rencontré les premiers cas de Sida en mission à Kirundo à l'est du Burundi. Des médecins coopérants dans l'hôpital de cette ville ont été surpris de recevoir des malades, des jeunes hommes, qui décédaient incapables de résister à des maladies peu dangereuses. Il s'est avéré plus tard que la cause en était le virus du Sida. En Guinée Conakry, entre 1997 et 2000, plusieurs collègues africains ou de nos domestiques ont disparu atteints par cette pandémie. Plusieurs coopérants de nos connaissances en sont morts. La communauté internationale s'est mobilisée pour atteindre le taux maximal dans la population africaine de dépistage, de prévention et de traitement avec des médicaments antiviraux.

L'hebdomadaire « Jeune Afrique » soulève le scandale des préservatifs achetés par l'Usaid pour l'Afrique que l'administration de Donald Trump demandent de détruire.

Le *choléra* est une infection diarrhéique aigue provoquée par la consommation d'eaux et d'aliments contaminés par le bacille « *Vibrio cholerae* ». Son origine est africaine. Aucun pays n'est à l'abri. Elle réapparaît en saison des pluies. Il s'agit d'une menace mondiale pour la santé publique car il peut être importé. Il est la conséquence des inégalités sociales si le pays jouit d'un niveau d'hygiène insuffisant en particulier dans des quartiers populaires mal drainés en saison des pluies à l'occasion d'inondations. Cet été 2025, d'après l'OMS, 80.000 enfants sont exposés à cette maladie en Afrique subsaharienne. Depuis la rédaction de la première partie en juillet dernier, les médias, en particulier RFI, nous a alertés ¹³ sur la recrudescence d'épidémie du choléra, l'« épidémie des pauvres » à Kinshasa, en RDC et plus généralement en Afrique centrale et de l'Ouest. La vaccination contre le choléra faisait partie des vaccinations obligatoires pour les coopérants. La salubrité de nos habitats sur place comme les préoccupations d'hygiène comme le filtrage de l'eau de boisson nous protégeait des épidémies qui frappaient régulièrement les populations des quartiers africains en particulier à Bujumbura au Burundi.

La *poliomyélite* est une maladie très contagieuse provoquée par un virus (poliovirus) qui envahit le système nerveux et qui peut entraîner en quelques heures des paralysies irréversibles. Ces maladies touchent les enfants de moins de cinq ans. L'élimination de la maladie en Afrique est programmée en 2029 (Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite créée en 1988) grâce à un vaccin administré de façon orale aux enfants.

La *fièvre jaune* a été découverte à Cuba en 1901, anciennement fièvre amarile. Le terme « jaune » fait référence à la jaunisse présentée par certains patients. Elle sévit dans les régions intertropicales d'Amérique du sud et d'Afrique. Une maladie hémorragique virale aigue provoquée par une anthroponose ¹⁴ due à un flavivirus. Elle peut se transmettre par le biais d'une piqûre de moustiques infectés. L'OMS estime à 200.000 le nombre de cas annuels et 30.000 le nombre de décès. Sa vaccination est impérative pour les voyageurs en Afrique subsaharienne car elle provoque chaque année des milliers de décès.

La *peste* est une maladie causée par une bactérie d'environ 1 à 3µm de longueur *Yersinia pestis*. Cette bactérie d'une extrême virulence tire son nom d'Alexandre Yersin qui fut le premier à isoler le bacille de la peste en 1897.

Le *virus Ebola* provoque des fièvres hémorragiques aigues. C'est une maladie rare mais grave en Afrique de l'Ouest (Guinée Conakry, Sierra Leone, Libéria) et en Afrique centrale. Le taux de létalité est de 50%. Cette nouvelle épidémie a débuté en 2013 dans ces quatre pays. Depuis elle a provoqué plus de 11 morts. Il est difficile de limiter l'épidémie par manque d'infrastructures et de ressources qui a attiré l'attention sur la nécessité d'améliorer la préparation mondiale pour faire face aux nouvelles épidémies ¹⁵. Des cas d'Ebola ont été signalés encore cette année toujours en RDC.

La *maladie du sommeil ou trypanosomiase* est causée par des parasites protozoaires transmis par des mouches tsé-tsé. Elle est endémique de l'Afrique sub-saharienne. Ces mouches vectrices de la trypanosomiase infestent habituellement le parc de l'Akagera au Rwanda. Lors de nos visites, il était recommandé de fermer les fenêtres de nos véhicules quand nous traversions certaines zones

¹³ Dans les revues de presse hebdomadaires diffusés par notre association.

¹⁴ Zoonose : maladie infectieuse des animaux vertébrés transmise à l'être humain.

¹⁵ D'après Bethel AmanuelTsehaye, étudiante en santé publique 15/2/2024

du parc. Elles s'écrasaient par moment sur nos vitres.

L'onchocercose provoquait la cécité des rivières chez les populations riveraines comme les Volta au Burkina-Faso. La coopération française fut particulièrement active dans les années 70 pour lutter contre cette épidémie.

La variole du singe est une maladie infectieuse provoquée par un orhopoxvirus de la variole du singe (Mpox). Elle peut être létale chez les enfants. Des cas ont été détectés cet été en Guinée Conakry et en RDC.

La lèpre également connu sous le nom de la maladie d'Hansen est une maladie infectieuse causée par le bacille « *Mycobacterium leprae* », un type de bactérie. Elle se manifeste par des lésions de la peau, des nerfs périphériques, de la muqueuse des voies respiratoires ainsi que des yeux. Elle est endémique dans plusieurs pays africains (Angola, Madagascar, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Mozambique, Bénin). Les traitements sont de types médicamenteux.

3. Situation des systèmes de santé africains

D'après Pierre Auffret¹⁶, la santé de la population ne résulte pas uniquement du volume de l'offre de soins et de son financement mais aussi de paramètres extérieurs tel que la distance à parcourir pour accéder à un centre de soins et à une pharmacie, à l'accès à l'eau potable, à l'éducation reçue les campagnes de préventions. On assiste parfois à des campagnes orchestrées par les milieux religieux extrémistes contre les vaccins.



Comme le montrent clairement les données en provenance de l'OMS Afrique, trois pathologies

dominent les causes de décès en Afrique subsaharienne : le VIH/SIDA (8,1% des décès en 2016), les infections aiguës des voies respiratoires (Tuberculose) (10,4%), les maladies diarrhéiques (choléra) (7,4%).

S'ajoutent les maladies infectieuses (virus Ebola, paludisme, trypanosome...). Certes, celles-ci sont en diminution du fait des stratégies d'information et de prévention mises en place mais ces stratégies restent toujours fragiles. Notons aussi que, malgré les efforts entrepris - en particulier avec les programmes dits « de la mère et de l'enfant » - , la mortalité infantile reste élevée puisque près d'un enfant sur dix décède avant l'âge de cinq ans. Cependant dans le même temps, les maladies non transmissibles (MNM) (cancer, maladies cardiovasculaires et diabète) sont en forte augmentation avec la montée de l'urbanisation (24% des causes de décès en 2000 ; 37 % en 2019).

Conclusions

Le danger épidémique est grand pour les habitants d'Afrique subsaharienne mais les moyens de prévenir et soigner les malades touchés par ces épidémies sont en place : médicaments, vaccins, personnel, infrastructures. Ces dernières doivent être à proximité des populations. Il est indispensable que les moyens financiers locaux et internationaux (par exemple avec le GAVI¹⁷) suivent au lieu de diminuer.

On constate que notre pays n'est pas à l'abri d'épidémies importées comme c'est le cas du *chicungunya* et de la dengue. D'où en ce qui concerne les migrants irréguliers l'importance de l'Aide Médicale d'État dont ils bénéficient.

¹⁶ Consultant international en financement de la santé.
D'après l'article intitulé « Les 5 plaies dont souffrent les systèmes de santé africains ».

¹⁷ Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation

Au sujet du livre intitulé « Les 54 nuances d'Afrique » d'Étienne Giros

Étienne Giros a fait toute sa carrière en Afrique, notamment dans le groupe Bolloré et préside depuis 2014 le CIAN, Conseil français des investisseurs en Afrique. Il vient de publier un livre original et intéressant, « 54 nuances d'Afrique », 54 comme le nombre de pays africains. C'est un excellent connaisseur de l'Afrique qui s'appuie sur des faits et pas sur des idées préconçues pour nous informer sur les pays africains et leur diversité.

Son livre, très riche, peut difficilement être résumé, mais, on peut en citer quelques éléments parfois peu connus.

Le premier constat porte sur l'évolution de la population en Afrique. Partant de 1,4 milliards actuellement, la population africaine atteindra près de 1,7 milliards en 2030 et 2,5 milliards en 2050, dans moins d'une génération. Un pays comme le Niger, qui n'a pas beaucoup de ressources naturelles, passera de 25 millions actuellement à 70 millions en 2050.

Une des principales conséquences de cette évolution de la population est la nécessité de former et d'employer 20 millions de jeunes tous les ans, alors qu'on ne compte en moyenne qu'un enseignant pour 58 élèves et même 100 élèves en milieu rural. C'est le plus grand défi actuel de l'Afrique.

L'Afrique a une superficie de 30,3 millions de km², soit 55 fois la France. Mais si on enlève les déserts et les zones inhabitables, il ne reste que 15 millions de km². C'est à comparer à la Russie, 17,2 millions de km², ou aux USA, 9,6 millions de km².

Contrairement à une idée reçue, l'Afrique n'est pas la plus grande réserve de terres cultivables du monde. La FAO évalue à 7,5 millions de km² les terres cultivables disponibles en Afrique, mais une grande partie de ces terres sont déjà utilisées par les paysans pour leur survie, (jachère, pâturage, cueillette) et une autre partie est très fragile et très peu productive, à cause de l'érosion, des invasions de prédateurs ou des maladies des plantes. Il ne reste en fait que 2 à 2,5 millions de km² de terres agricoles disponibles.

Les recettes fiscales en Afrique sont très faibles : 600 milliards de dollars, soit 16 % du PIB. (45 % en France).

L'Afrique reçoit environ 50 milliards de dollars par an au titre de l'Aide Publique au Développement, 83 milliards de dollars par an pour les

investissements directs des entreprises étrangères (IDE) et 65 milliards de dollars par an pour les transferts d'argent provenant des africains établis à l'étranger. Elle est endettée vis-à-vis de la Chine à hauteur de 161 milliards de dollars.

En sens inverse, les sorties illicites de capitaux ou l'évasion fiscale représente environ 100 milliards de dollars par an.

Malgré ses 1,4 milliards d'habitants, l'Afrique émet très peu de gaz à effet de serre. Elle ne représente que 3,5 % des émissions mondiales, à comparer à l'Europe, 6,1 %, ou à la Chine 30,1 %.

Les entreprises françaises ont perdu des parts de marché, passant de 11 % en 2000 à 5 % en 2021, mais elles ont doublé leur chiffre d'affaires pendant la même période. La baisse des parts de marché de la France s'explique par un quadruplement des échanges commerciaux avec l'Afrique, dû notamment à l'arrivée de nouveaux pays comme la Chine ou la Turquie.

Il y a environ 5000 entreprises françaises, souvent très bien intégrées, qui réalisent un chiffre d'affaires de 100 milliards d'€ et emploient 700 000 personnes. Le stock d'investissements directs à l'étranger (IDE) des entreprises françaises est de 60 milliards de dollars et il a doublé en 10 ans. En matière d'IDE, la France est juste derrière le Royaume-Uni, mais largement devant la Chine qui n'est qu'à 43 milliards de dollars.

Il est exact que les entreprises françaises ont abandonné en Afrique certains secteurs industriels comme l'automobile, (les Toyota ont remplacé les Peugeot), mais c'est surtout la conséquence de la désindustrialisation de la France.

Une autre raison explique la frilosité de certaines entreprises françaises en Afrique, c'est le respect des règles de la responsabilité sociale des entreprises. Les entreprises françaises craignent d'être critiquées, voire vilipendées par des O.N.G. sur les réseaux sociaux pour leurs pratiques en Afrique, y compris pour les pratiques de leurs sous-traitants. Ce n'est bien sûr pas le cas dans des pays concurrents comme la Chine ou la Turquie.

La France devrait s'inspirer de l'exemple fourni par la Chine ou le Maroc qui s'appuie sur une ambition stratégique affirmée par leur gouvernement qui se répand à l'ensemble du pays (administrations, banques, entreprises) et sur un soutien déterminé à la réussite de leurs firmes en Afrique

Recension faite par Louis Caudron

De la culture



Les rencontres cinématographiques du pays Marennes Oléron

Se sont déroulées du 15 au 21 octobre 2025.

Cette 16ème édition de Visions d'Afrique a constitué un moment privilégié de partage, de découverte et de réflexion autour des cinémas, de la littérature et de la musique de l'Afrique.



Fidèle à sa vocation, le festival a mis à l'honneur des cinéastes d'aujourd'hui et un film du patrimoine, offrant au public la possibilité de croiser les regards, les mémoires et les imaginaires.

L'édition 2025 a été dédiée à Souleymane Cissé.

La programmation est à l'image de son œuvre, riche, diverse, généreuse, inventive, mystique, plurielle, politique.

Le festival s'est aussi inscrit dans une actualité mémorielle marquée par deux anniversaires

majeurs : le centenaire de la naissance de Frantz Fanon, dont la pensée critique irrigue encore les luttes pour la dignité et l'émancipation, **et** le 50^e anniversaire de l'indépendance des pays lusophones d'Afrique. Ces commémorations ont rappelé que le cinéma est aussi un espace d'engagement, de transmission et de dialogue avec l'histoire. C'est d'ailleurs le cas de *Soleil Ô*, de Med Hondo, Mauritanien (volet « patrimonial » de Visions d'Afrique) toujours très actuel, l'un des premiers films de l'Afrique post-coloniale, cri de colère contre le colonialisme ou de *Les Enfants Rouges* signé Lotfi Achour, Tunisien, autour de l'action des jihadistes en Tunisie.

Au fil des projections et des rencontres, le spectateur a été invité au voyage à travers tout le continent avec des temps forts comme la rétrospective consacrée à Jean-Pierre Bekolo en sa présence. Ce cinéaste camerounais, figure innovante et afro-futuriste, présentera 4 films, dont son dernier en avant-première, *Le Goût du vin de palme* ; la présence du franco-burkinabé Dani Kouyaté qui revient avec *Katanga, la Danse des scorpions*, Étalon d'or au dernier festival du FESPACO, sans oublier la découverte de talents tels que le Malien Intagrist el Ansari.

Les amateurs trouveront tous les détails voulus sur le site : <https://visionsdafrique.fr>

INFORMATIONS



4^{ème} Rencontre-débats du jeudi 27 novembre



Jeudi 27 novembre 2025
de 14h30 à 17h30
à l'Académie des Sciences d'Outre-Mer
16 rue La Pérouse 75116 Paris



L'association Fraternité-Afrique (1)
organise une rencontre-débat sur
« La coopération culturelle française avec l'Afrique subsaharienne »

1. Bref historique et enjeux
2. Intervention du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères par Sophie Boulé
Les orientations politiques actuelles, les grands chantiers, les budgets et l'articulation avec les opérateurs, sa mise en œuvre (rôle des Ambassades/SCAC)
3. Intervention de l'Institut français par Mantchini Traoré
Les grandes priorités, les relations avec les tutelles, le travail et la programmation sur le terrain, exemple d'un projet
4. Intervention de l'AFD par Laureline Triby et Gaëlle Mareuge
La place de la culture dans les priorités de l'Agence, la répartition prêts-dons et les priorités, exemple d'un projet
5. Réactions du « terrain » en visioconférence avec Françoise Balais, de l'Institut français de Kinshasa et Jean-Pierre Bekolo, auteur-réalisateur camerounais
6. Débat général

Cette rencontre-débat sera animée par
Gilles Lainé et Jean-Pierre Farjon de Fraternité Afrique
Elle pourra être suivie à distance en webinaire

S'inscrire (2)

(1) En savoir plus :

<https://www.fraterniteafrique.fr>

(2) S'inscrire :

<https://www.fraterniteafrique.fr/rencontres-debats>

Alors que l'APD et la coopération en général, font l'objet de critiques sévères, les actions en matière de politique culturelle extérieure semblent épargnées. Certains présentent même la coopération culturelle comme la première réussite de cette politique publique. Ancienne, elle a su évoluer au cours des années pour s'adapter aux contextes et apparaît actuellement comme un élément essentiel du renouvellement du partenariat Afrique-France.

Cette rencontre-débat se propose de faire un point de situation de la coopération culturelle avec le continent africain. Interviendront le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères,

« pilote » de cette politique, l'Institut français, principal opérateur, l'Agence française de développement. En visio-conférence, une responsable d'Institut ainsi qu'un artiste africain pourront réagir aux interventions.

Hommage à Daniel Duverger

Un de nos grands anciens, Daniel Duverger, vient de nous quitter dans sa quatre-vingt quinzième année. Un membre de « Fraternité Afrique », Jean-Pierre Farjon lui rend hommage ci-dessous :

Avec Pauline Kergal, Michel Gaud et d'autres encore, Daniel Duverger fut à l'initiative de la création du syndicat CFDT du ministère de la Coopération au début des années 1970.

Sa chaleureuse bienveillance, ses qualités d'écoute et de dialogue, son sens de l'organisation et du débat démocratique, ses exigences pour la transparence et l'équité contribuèrent à faire adhérer à la CFDT de nombreux membres du personnel.

Sous son impulsion, beaucoup d'entre eux s'impliquèrent dans la définition des revendications, dans la conduite des actions et dans la parution régulière du bulletin CFDT Echo Coopération, dont tous les numéros étaient attendus avec impatience par les agents, afin d'y lire entre autre le feuilleton « les barbacoop », rédigé par Michel Gaud avec un réel sens de l'autodérision.

La persévérance de Daniel pour imposer à l'Administration un minimum de transparence dans la gestion des carrières des personnels

aboutit en 1980 à la création des Commissions Administratives Paritaires. Ce furent probablement les premières CAP pour les contractuels de la Fonction Publique d'Etat. Ce fut un combat de longue haleine, solidement argumenté, objet de très fortes mobilisations et de nombreuses démarches auprès du ministre de la Coopération, dont une occupation de son cabinet.

Les actions furent menées en intersyndicale, dont Daniel était un ardent partisan. Mais après sa rupture par le syndicat FO, la CFDT se situa en tête après chaque élection professionnelle. Ce résultat est indissociablement lié à la forte impulsion que Daniel a su lui donner.

Mais à côté de son implication dans la CFDT, Daniel fut aussi un grand professionnel. Responsable du Service des Études et des Questions Internationales, il contribua à la définition des objectifs des programmes de coopération pour chaque pays, à partir d'études conduites avec rigueur.

Daniel était sincèrement convaincu de la nécessaire solidarité de la France avec le Sud et de l'intérêt d'un développement autocentré pour chaque pays. Il savait l'articuler avec cohérence engagement professionnel et engagement syndical.

Daniel Duverger fut un grand et chaleureux Monsieur du Min Coop.

Jean Pierre Farjon